Nations Unies

S/PV.6510



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6510e séance

Mercredi 6 avril 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Santos Calderón/Mme Holguín	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Simões
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Lidington

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Haïti : un engagement renouvelé de la communauté internationale

Lettre datée du 31 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/218)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/183*)

11-29015 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Haïti : un engagement renouvelé de la communauté internationale

Lettre datée du 31 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2011/218)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/183*)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite les représentants de l’Argentine, de l’Australie, des Bahamas, du Canada, du Chili, de Cuba, de l’Espagne, du Guatemala, d’Haïti, du Honduras, d’Israël, du Japon, du Mexique, du Nicaragua, de la Norvège, du Pérou, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la République dominicaine et de l’Uruguay à participer à la présente séance.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. René Garcia Préval, Président de la République d’Haïti, et prie le fonctionnaire du protocole de l’escorter à la table du Conseil.

M. René Garcia Préval, Président de la République d’Haïti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. William J. Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite également S. E. M. José Miguel Insulza, Secrétaire général de l’Organisation des États américains; S. E. M. Luis Alberto Moreno Mejía, Président de la Banque interaméricaine de développement; et S. E. M. Percival Noel James Patterson, Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes pour Haïti, conformément à la demande formulée par les Représentants permanents du Chili, de la Colombie et des Bahamas auprès de l’Organisation des Nations Unies dans leurs lettres datées du 4 avril 2011.

En vertu de l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président de la République d’Haïti, au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants qui participent à la présente séance. Leur présence dans cette salle montre l’importance que revêt la question à l’examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2011/183*, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

J’appelle également l’attention des membres du Conseil sur le document S/2011/218, qui contient une lettre datée du 31 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion concernant la question à l’examen.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

« *Men anpil chay pa lou* ». Qu’il me soit permis de commencer ma déclaration en utilisant une langue qui ne fait pas partie des langues officielles de l’ONU, mais qui fait partie de la vie de millions d’habitants des Caraïbes. « *Men anpil chay pa lou* » est un proverbe créole qui signifie que « plus il y a de mains, moins le fardeau est lourd ». Aujourd’hui, devant l’organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et en présence d’augustes invités, je tiens à déclarer que les mains du monde peuvent aider Haïti à porter son fardeau. Je le dis en créole parce qu’aujourd’hui, notre cœur parle la langue de cette île.

La Colombie a tenu à organiser, durant sa présidence du Conseil de sécurité, un débat public consacré à Haïti pour relancer la dynamique en faveur de la stabilisation et du renforcement de l’état de droit dans ce pays. Il ne s’agit aucunement de nous féliciter du bien que nous avons fait. Les résultats précaires

obtenus exigent que nous nous penchions sur la manière dont nous accomplissons nos tâches.

Les problèmes socioéconomiques que rencontre Haïti et les difficultés liées à sa reconstruction ne sont pas nouveaux, bien qu'ils aient été exacerbés par le terrible séisme du 12 janvier de l'année dernière. Les Haïtiens eux-mêmes affirment qu'il est nécessaire de reconstruire leur pays, tant du point de vue physique qu'institutionnel, et la communauté internationale a le devoir moral d'y contribuer. Mais, nous devons le faire au moyen d'une action coordonnée et cohérente afin de produire des résultats concrets, durables et à long terme, en laissant de côté le chaos de la coopération bien intentionnée, mais à court terme, dont les effets sont limités dans le temps. Aujourd'hui, la prolifération d'organisations qui œuvrent sur l'île sans coordonner leurs activités entre elles ou avec les autorités haïtiennes sape les efforts visant à renforcer les institutions et empêche de lancer des initiatives à long terme, ce qui entrave la concrétisation desdits efforts. Ce qui est encore pire, c'est que ce sentiment d'échec nourrit un cercle vicieux de pauvreté et de corruption.

Lors de la visite que j'ai effectuée en Haïti l'année dernière, je me suis rendu compte que si nous souhaitions vraiment aider ce pays, nous devions adopter d'autres méthodes. Les Haïtiens demandent à être écoutés. Haïti n'a rien à faire d'une communauté internationale qui ne tienne pas compte de la vision que les Haïtiens ont de leurs propres problèmes. Nous devons dire très clairement à ce propos que la responsabilité première, la responsabilité fondamentale, de la reconstruction, incombe au Gouvernement haïtien et aux dirigeants du pays. Nous savons également que la tragédie que traversent les Haïtiens perdurera si les efforts menés au niveau local ne bénéficient pas d'une aide extérieure.

De même, si les Haïtiens acceptent un appui renouvelé de la communauté internationale, nous proposons que cet appui soit fondé sur des bases qui garantissent l'efficacité de notre action commune, à savoir : l'élaboration de projets concrets accompagnés de mesures de transparence qui se soldent par une véritable amélioration des conditions de vie; l'élaboration d'une stratégie de développement de longue durée; la responsabilisation; et le contrôle par tous les Haïtiens de leur destin commun.

Il faut lutter contre les ennemis du développement et de la stabilité que sont la faiblesse des institutions, l'absence de lois ou leur non-respect, et le contrôle et la prestation précaires par l'État de services de base, dont l'administration de la justice. Nous devons croire en Haïti et penser à Haïti sur le long terme si nous voulons aider à résoudre ces problèmes de fond, ce que, nous devons le reconnaître, nous n'avons pas réussi à faire dans le cadre de coopération actuellement en place.

Comme je l'ai dit en septembre de l'année dernière devant l'Assemblée générale (voir A/65/PV.15), nous devons tous nous engager à avoir une autre vision de la reconstruction d'Haïti. Si nous utilisons de manière plus efficace et effective les ressources disponibles de manière à assurer le bien-être économique et social, nous pourrons prendre des mesures plus concrètes et cohérentes, y compris par le biais de structures existantes telles que la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

Je crois que nous devons aller au-delà du débat sur la modification possible du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il faudra bien le faire à un moment donné, car il est évident que la question de la paix et de la sécurité en Haïti ne sera résolue que si ce pays réalise le développement économique et social. Entre-temps, les objectifs de développement à long et à moyen termes fixés par Haïti doivent devenir un point de référence obligé pour la coordination des activités de la MINUSTAH et des organismes des Nations Unies – une tâche pour laquelle le travail du Représentant spécial du Secrétaire général s'avère fondamental. Je saisis la présente occasion pour souligner et reconnaître l'excellence des travaux menés par M. Edmond Mulet, qui a assumé cette fonction et la direction de la MINUSTAH après le séisme et a beaucoup fait dans des circonstances difficiles.

Nous croyons toutefois que même en œuvrant dans le cadre du mandat de la MINUSTAH, nous pouvons apporter notre contribution dans des domaines essentiels pour la population d'Haïti. Imaginons ce qui pourrait être fait si, au lieu d'avoir une forte proportion de personnel militaire, la Mission disposait de plus d'effectifs civils – des ingénieurs par exemple – chargés de coordonner les questions prioritaires, comme le déblayage des décombres – une tâche où, heureusement, l'on commence à constater des progrès grâce aux efforts des autorités haïtiennes. D'une part, la situation qui existait avant le séisme serait rétablie, ce qui redonnerait un sentiment de normalité qui permettrait aux Haïtiens de croire que les choses peuvent changer. D'autre part, cela créerait des

emplois, objectif crucial pour la viabilité des efforts que nous déployons tous en faveur de la reconstruction. Examinons cette question d'un point de vue pratique. Puisque nous avons déjà une opération des Nations Unies en Haïti, pourquoi ne pas s'en servir pour répondre aux nécessités immédiates et commencer ainsi à poser les bases de la transition vers le développement?

Un autre projet d'une importance vitale que la communauté internationale pourrait mettre en œuvre est la reconstruction de logements, ce que nous pourrions entreprendre par le biais de projets bilatéraux et multilatéraux bénéficiant du début à la fin de l'appui des donateurs – de leurs architectes, ingénieurs, écologistes et paysagistes. La construction de logements décents et bien planifiés qui améliorent les conditions de vie de la population permettrait non seulement de créer des emplois, mais réglerait également la situation de milliers de personnes qui continuent de vivre dans des tentes.

Le dispositif un plus un, qui implique le Gouvernement et la société d'Haïti dans la reconstruction du pays, est le seul moyen viable de renforcer son caractère institutionnel. Ce sont les Haïtiens eux-mêmes qui peuvent et doivent nous aider à déterminer, dans le cadre de ce dispositif, les ressources à acheminer à la reconstruction à long terme d'Haïti. Et c'est ce même dispositif que nous proposons d'appliquer aux autres secteurs qu'il faut réorganiser. La santé, l'agriculture, l'éducation, et la construction de routes, d'infrastructures et d'aqueducs doivent faire partie de cet appui intégré. La santé et l'éducation, par exemple, ne peuvent pas continuer à dépendre d'organisations caritatives étrangères, mais elles doivent être transférées de manière progressive à l'État haïtien, avec la coopération énergique et l'appui de la communauté internationale. Nous parlons ici de la formation d'une population dont les jeunes – qui constituent 60 % – ne sauraient être tributaires d'une assistance sporadique. Lorsque les fonds des donateurs n'arriveront plus et que les organisations qui assurent ces services partiront, qu'adviendra-t-il des enfants et des jeunes Haïtiens?

Je voudrais répéter enfin que mon pays est résolument attaché au renforcement des institutions de sécurité d'Haïti. Nous savons bien que la sécurité est une condition nécessaire à la bonne santé de l'état de droit et des institutions démocratiques, et à la réalisation d'un développement durable. C'est pourquoi nous contribuons au renforcement de la Police nationale d'Haïti. Trente et un policiers colombiens coopèrent avec la police haïtienne et nous renouvelons notre engagement à la pleine réalisation de leur mission d'appui.

Je ne saurais conclure sans reconnaître les progrès réalisés dans le pays grâce au Président René Préval, le respect des libertés et la garantie d'un processus électoral pacifique et ordonné qui, selon les résultats préliminaires rapportés par l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, a abouti à la victoire de Michel Martelly. Au cours des prochains mois, un nouveau gouvernement se mettra en place, et ce sera là l'occasion idéale pour réorganiser notre coopération avec Haïti et notre contribution à son développement durable, car la paix ne se bâtit pas sur l'accroissement de la dépendance et de l'assistanat.

Pour paraphraser le libérateur Simon Bolivar, que les Haïtiens ont aidé à une époque très difficile de sa vie – la plus difficile peut-être – en lui accordant l'asile et en l'appuyant dans sa campagne militaire, nous pourrions dire que la paix et le développement qui la rend possible « ne seront pas le fait de la providence divine mais d'une planification sensée et d'efforts bien dirigés ».

C'est pourquoi aujourd'hui, en ce moment où la Colombie a l'honneur d'assurer la présidence du Conseil de sécurité, nous demandons aux autres membres du Conseil et de l'Organisation de réfléchir à ce que nous avons fait jusqu'à présent en Haïti et comment nous pouvons utiliser de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts pour reconstruire ce pays. Pensons à construire un meilleur Haïti, pas seulement pour aujourd'hui ou demain, mais pour les 25 prochaines années. Nous devons avoir une vision pour l'avenir d'Haïti, et jeter les fondations pour permettre aux Haïtiens de poursuivre eux-mêmes la reconstruction. Je suis certain que cette tâche n'est pas au-dessus de nos capacités ou des ressources que nous nous sommes déjà engagés à fournir et de celles que nous sommes disposés à fournir dans le cadre d'une coopération mieux coordonnée.

Je voudrais terminer par un message central. N'abdiquons pas, n'abandonnons pas Haïti, n'oublions pas Haïti, en pensant que quels que soient nos efforts, ils seront insuffisants. Continuons à apporter nos contributions, en poursuivant des objectifs clairs, précis et réalisables. Aujourd'hui, j'invite la communauté internationale à voir Haïti autrement. En même temps, j'invite Haïti à accueillir favorablement

une nouvelle stratégie de coopération qui repose sur un principe fondamental : la coopération par le biais du système des Nations Unies ne peut être couronnée de succès que si elle prévoit des stratégies de sortie et si des progrès sont réalisés en vue d'un avenir où le pays bénéficiaire pourra vivre sans cette coopération et sans l'omniprésence de ce système.

Il est temps qu'Haïti se lève et progresse, qu'il prenne en main son avenir, avec l'appui de la coopération internationale et grâce aux efforts résolus des Haïtiens eux-mêmes. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, beaucoup de mains allègent la charge.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je souhaite très chaleureusement la bienvenue à S. E. M. William Jefferson Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Nous lui sommes très reconnaissants pour sa participation à la présente séance.

J'invite à présent le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président Santos Calderón, de la Colombie, d'avoir convoqué ce débat de haut niveau pendant la présidence colombienne du Conseil de sécurité. En un moment où le monde est confronté à des crises multiples, il importe que nous réaffirmions notre engagement collectif en faveur d'Haïti. Je suis particulièrement reconnaissant au Groupe des Amis d'Haïti et aux pays fournisseurs de troupes et d'effectifs de police pour leur appui sans faille. Je voudrais également remercier sincèrement mon Représentant spécial, M. Edmond Mulet, de son leadership et de son dévouement, ainsi que le Président Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies, de ses contributions à la reconstruction d'Haïti et de sa campagne mobilisatrice en faveur de ce pays.

Nous nous réunissons au moment où les Haïtiens et leurs partenaires internationaux cherchent à consolider les progrès réalisés suite aux élections présidentielles et législatives du mois dernier. Nous sommes tous encouragés par le fait que le deuxième tour du scrutin s'est déroulé dans un climat de paix. Je félicite le peuple haïtien de ce pas important vers le renforcement de la démocratie.

Cette réalisation fait fond sur les progrès accomplis par Haïti, avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti en matière de sécurité et de respect des libertés fondamentales, et en vue de mettre fin à la violence étatique qui a régné en toute impunité pendant si longtemps. Aujourd'hui, la presse haïtienne jouit d'une plus grande liberté qu'à n'importe quel moment de l'histoire du pays. Les bidonvilles ne sont plus contrôlés par des gangs criminels. La Police nationale est devenue une institution compétente, qui jouit de la confiance de la population.

Je félicite le Président Préval et son administration pour le rôle qu'ils ont joué dans la réalisation de ces progrès. Étant donné que le Président Préval va quitter ses fonctions le mois prochain, je voudrais saisir cette occasion pour lui exprimer toute ma reconnaissance, pour son leadership et sa contribution précieuse à la reconstruction de son pays qui a traversé tant d'épreuves, notamment le séisme de l'année dernière. Je demande instamment au prochain Gouvernement haïtien de mettre à profit cet héritage de tolérance politique et de respect des droits de l'homme.

Le relèvement et la reconstruction avancent lentement mais sûrement. Plus de 20 % des quelque 10 millions de mètres cubes de débris ont été enlevés. Le nombre de personnes touchées par le séisme qui vivent dans des camps a baissé, tombant de plus de 1,5 million en juillet dernier à 680 000 aujourd'hui. Malheureusement, cette baisse ne résulte pas toujours de départs volontaires, et de nombreuses personnes vivant dans les camps risquent d'en être expulsées de force.

L'épidémie du choléra semble s'être stabilisée. Le nombre de nouvelles infections a baissé et le taux de mortalité au niveau national est de 1,8 %. Cependant, on ne pourra éviter une nouvelle flambée épidémique que grâce à des investissements à grande échelle dans les infrastructures haïtiennes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En outre, le départ de certaines organisations humanitaires des centres de traitement du choléra et de camps à risque pourrait entraîner une pénurie de services. L'appel de fonds pour lutter contre le choléra est financé à 45 %, tandis que l'appel global pour Haïti n'a reçu que 10 % des fonds demandés. Un appui financier supplémentaire est nécessaire d'urgence. Il sera également essentiel d'assurer une forte coordination entre les organismes des Nations Unies, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le nouveau Gouvernement.

S’il est vrai que des progrès importants ont été effectivement réalisés, Haïti reste confronté à des défis de taille. L’économie nationale est à genoux. Les institutions publiques ont du mal à fournir les services de base. Des millions d’Haïtiens dépendent toujours de l’aide des organisations non gouvernementales pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Trop de femmes et de filles vivent dans la crainte de violences sexuelles. Sans état de droit, une paix et une prospérité durables resteront toujours hors de portée.

Le système judiciaire haïtien est caractérisé par de profonds dysfonctionnements. Les prisons haïtiennes sont toujours dangereusement surpeuplées. Les titres de propriété ne sont pas fiables ou n’existent pas du tout. Les dépenses publiques sont souvent faites sans aucune transparence. En conséquence, les citoyens n’ont plus confiance en l’État et les investisseurs demeurent réticents à faire des affaires en Haïti. La réforme de l’état de droit doit être l’une des plus hautes priorités du prochain président haïtien.

Le peuple haïtien attend du prochain gouvernement et du prochain parlement qu’ils soient à la hauteur de leurs obligations. Pour prouver son engagement en faveur du changement, le nouveau parlement doit compléter le processus d’amendement de la Constitution avant la prestation de serment du prochain président. La communauté internationale doit également saisir cette occasion pour prendre un nouveau départ. L’aide devrait donner aux acteurs et institutions haïtiens les moyens de devenir autonomes, et non prolonger leur dépendance. L’ONU continuera de travailler coude à coude avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, dans la tâche noble et nécessaire de construire un avenir plus juste et plus prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. William Jefferson Clinton.

M. Clinton (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir porté cette question à l’attention du Conseil, ainsi que de l’amitié sincère de la Colombie pour le peuple haïtien. Vous avez évoqué les policiers colombiens; ils font partie d’un contingent de police fort de 49 pays fournisseurs, mais il y a aussi les forces de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), composée de quelque 18 pays. Votre pays a également décaissé 100 % de l’aide qu’il s’est engagé à fournir et aide le peuple haïtien à reconstruire son économie; citons en particulier le travail que vous avez accompli dans le secteur du café. Nous vous sommes très reconnaissants de tous ces efforts.

Je remercie également le Président Préval, à de nombreux égards, mais pour une raison particulièrement importante. Chaque jour, en prenant les journaux, nous appréhendons d’apprendre ce qui se passe en Côte d’Ivoire ou que d’autres civils ont été tués en Libye. Haïti, en dépit de son passé tourmenté, procède actuellement à une passation de pouvoir pacifique, et ce après un séisme destructeur qui a fauché près de 20 % de tous les fonctionnaires du pays et détruit l’équivalent de plus de la moitié de son produit intérieur brut (PIB). Nous nous concentrons parfois tellement sur les problèmes que nous en oublions de reconnaître les petits miracles que l’on doit à la nature humaine, par souci de l’avenir du pays. Je pense personnellement qu’il s’agit là d’une chose remarquable et je remercie le Président Préval ici présent et le peuple haïtien d’avoir conduit ces élections alors que des centaines de milliers de personnes vivent dans des tentes et sous des bâches, et, notamment, que la tâche de vérification du lieu de résidence des habitants et de leur identité était presque irréalisable. Cela est remarquable.

Je sais gré – la plupart du temps – au Secrétaire général de m’avoir demandé d’être Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, même si cette tâche s’est avérée bien plus difficile au lendemain du séisme. Je suis très reconnaissant au Président Préval de m’avoir demandé de coprésider la Commission intérimaire pour la reconstruction d’Haïti aux côtés de son Premier Ministre, M. Jean-Max Bellerive. Je ferai mon possible, si le nouveau Gouvernement souhaite me voir poursuivre, mais ma position sur cette question demeure inchangée: c’est aux Haïtiens qu’il revient de décider de l’avenir de leur pays.

Cela étant dit, je voudrais faire quelques observations sur les questions qui nous amènent ici aujourd’hui.

Les progrès allaient bon train, sur le plan du développement, depuis que le Secrétaire général m’avait demandé de travailler en Haïti, avant le séisme. Je rappelle au Conseil qu’avant le séisme, une série d’ouragans avait privé Haïti de l’équivalent de 15 % de son PIB, d’où l’intervention de l’ONU, et de la MINUSTAH, avant le séisme. Le tremblement de terre a porté un coup terrible au pays dans sa vie

quotidienne et son développement mais il a également ouvert de nouvelles perspectives.

En l'espace de huit mois à peine, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) créée par le Président et le Parlement a pris un certain nombre de mesures importantes. D'abord, pour les membres du Conseil de sécurité qui ne seraient pas au fait de ses travaux, la CIRH est un organe véritablement unique en son genre : il s'agit du seul organe, à ma connaissance, dont la composition reflète pour moitié l'ensemble des principales composantes de la société haïtienne, y compris les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le secteur judiciaire, et pour moitié, la communauté internationale, soit les principaux donateurs nationaux et les donateurs multinationaux.

La Commission s'efforce d'approuver tout projet important lié à la reconstruction, y compris, à titre volontaire, les projets menés par des organisations non gouvernementales en Haïti. C'est la première fois que l'on tente ainsi de coordonner à la fois l'action du Gouvernement haïtien, et celle des donateurs et des organisations non gouvernementales. Nous avons avalisé plus de 87 projets dont l'application permettra de venir en aide à 2 millions d'Haïtiens.

L'idée est de s'appuyer sur le plan de développement établi par le Gouvernement haïtien, en s'assurant que tous les projets approuvés y sont conformes puis de garantir la transparence via un site Web sur lequel il sera possible de savoir quels projets ont été approuvés, qui les finance, qui a reçu l'argent et quel est l'état d'avancement du projet et, enfin, de proposer un contrôle de gestion à l'issue de ce processus. Nous nous sommes en grande partie inspirés de ce qui a été réalisé par l'entremise de l'Agence de reconstruction et de relèvement en Indonésie, après le tsunami survenu en Asie du Sud. Le fardeau que représentait le séisme pour les capacités du Gouvernement haïtien étant bien plus lourd, je pense que ce dispositif, malgré toutes les frustrations qu'il a engendrées, fonctionne plutôt bien.

La Commission n'a pas le pouvoir de mettre en œuvre des projets, elle peut simplement les approuver. Plusieurs questions importantes en suspens ont été laissées, à juste titre, à la discrétion du Gouvernement haïtien, comme la façon dont on réglera les questions foncières, évoquées par le Secrétaire général, ce qui est nécessaire pour pouvoir lancer les projets de construction de logements à grande échelle en dehors de la zone d'impact du séisme.

D'autres questions se posent : Quelles seront les structures économiques choisies? Quels seront les choix faits pour le secteur de l'énergie, le secteur de l'éducation, le secteur de la santé? Quel type de réseau portuaire et aéroportuaire sera mis en place? D'autres questions me semblent également très importantes, comme l'octroi de la double nationalité aux membres de la diaspora haïtienne, qui, à mon avis, permettrait d'accroître considérablement le niveau d'investissement et d'engagement en Haïti; c'est une mesure appuyée par le Président Préval mais qui requiert un processus constitutionnel particulier et assez long.

J'ai étudié cette question avec l'aide du Bureau de l'Envoyé spécial, du personnel de ma fondation, et du fonds que j'ai créé, à la demande du Président Obama, avec l'ex-Président Bush. À ce stade, nous avons, avec l'aval du Gouvernement haïtien, jeté les bases d'un système d'hypothèques, dont ne disposaient toujours pas jusqu'à présent les Haïtiens, et d'un système de prêt aux petites entreprises. Haïti connaît déjà le microcrédit et le monde de la finance, mais pas vraiment un système dynamique de prêts aux petites entreprises. Mon objectif, et celui du Président Bush, est donc de mettre ce système en marche pour en faire ensuite profiter le peuple haïtien, en le confiant sous deux ou trois ans à une banque ou à quiconque aura été désigné par les Haïtiens.

Dans le cadre de ma Global Initiative, un groupe d'entreprises dirigé par Denis O'Brien, patron de Digicel, vient de financer la restauration du remarquable Marché en fer d'Haïti. Ce site a retrouvé l'état dans lequel il était en 1891 et près d'une centaine de personnes gagnent maintenant leur vie en y travaillant chaque jour, grâce à l'appui du Gouvernement. Ces choses peuvent sembler symboliques, mais quel symbole! Ceux qui ont pu le voir peuvent se rendre compte du contraste frappant qu'il offre avec les atroces difficultés que connaît la population.

Nous travaillons également avec les Partenaires pour la santé et le Ministère de la santé pour aider Haïti à reconstruire son système de santé. Je tiens à dire à tous ceux qui sont ici présents que, malgré l'épidémie de choléra, Haïti a probablement fait bien plus de progrès dans la mise en place d'un système de santé durable que dans tout autre secteur problématique

important, qu'il s'agisse de la modernisation du système éducatif, de son accessibilité à tous, ou du secteur de l'énergie, entre autres progrès à accomplir. Je suis donc très reconnaissant de ce qui a été fait.

Monsieur le Président, vous vouliez aborder aujourd'hui la question du maintien de la paix. Cela ne relève pas de mon domaine de compétence. Je tiens toutefois à dire que je pense que la MINUSTAH fait un très bon travail, sous la direction du Brésil et avec l'appui de l'Argentine et de tant d'autres pays. Ils ont été formidables. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur le fait que nous ne saurions avoir une paix sur le long terme sans développement. Je laisse à d'autres le soin de décider comment les responsabilités doivent être attribuées, mais je dirai à M. Mulet ainsi qu'aux autres personnes qui travaillent là-bas tous les jours combien je trouve remarquable ce qu'ils ont accompli pour essayer de faire face à la situation d'urgence.

Je voudrais soumettre quelques brèves recommandations avant que les autres orateurs ne prennent la parole.

Une fois que le nouveau Président aura pris ses fonctions et que le nouveau Gouvernement aura pris en charge la reconstruction, je pense qu'il importera plus que jamais de maintenir la coordination approuvée par le Président Préval entre le Gouvernement haïtien, les donateurs, les organisations non gouvernementales et, de plus en plus, lorsque nous commencerons la construction de logements, les nombreuses personnes qui auront des contrats pour les construire. Il importe au plus haut point que tout cela se fasse de manière à renforcer la capacité à long terme du Gouvernement haïtien, et à inclure la transparence mise en place par la Commission, afin que les donateurs aient véritablement confiance et que le peuple haïtien puisse voir ces maisons se construire, que les Haïtiens soient embauchés et que les entreprises haïtiennes soient incluses dans le partenariat. Voilà une occasion extraordinaire de rebâtir l'économie haïtienne, alors même que la population commence à ne plus vivre sous les tentes. Mais je crois qu'il importe de le faire de façon à renforcer la capacité du Gouvernement haïtien et la confiance de la population dans le processus.

Cela signifie que nous aurons également besoin d'un financement plus important. Comme je l'ai déjà dit, la Commission a approuvé 87 projets, qui sont évalués à 3,26 milliards de dollars. Par souci de justice à l'égard des donateurs, notre objectif a toujours été de les faire participer après la Commission, car autrement, cela serait impossible. Si nous n'agissions pas ainsi, nous ne pourrions pas assurer la coordination, nous ne pourrions donner aucune indication aux donateurs et nous ne pourrions pas suivre le plan économique haïtien. Je ne suis pas en train de critiquer le fait que nous ayons approuvé davantage d'argent que ce qui a été fourni – c'est bien comme ce que nous sommes censés faire. Mais, d'un autre côté, une fois cela fait, nous avons besoin des fonds.

Les participants doivent avoir devant eux un document d'une page émanant du Bureau de l'Envoyé spécial qui stipule que 37,2 % de l'argent promis il y a plus d'un an ici à New York ont été effectivement décaissés. Maintenant que les élections ont eu lieu et que la communauté internationale a accepté les résultats, vérifié et surveillé leur déroulement, j'estime que des décaissements plus importants de la part des donateurs sont nécessaires. Il me semble qu'ils aideraient grandement à accélérer la reconstruction et à apporter d'autres améliorations.

Les Haïtiens se sont dotés d'un programme éducatif qui prévoit pour la première fois la scolarisation de tous les enfants et la fourniture d'un repas nutritif quotidien. Auparavant, la moitié seulement des enfants allaient à l'école. Beaucoup des personnes ici présentes aujourd'hui, et beaucoup d'États Membres de l'ONU, me parlent depuis plusieurs années de ce qu'on appelle le système restavek, en vertu duquel les enfants haïtiens sont en fait vendus pour travailler pour d'autres familles, souvent tout simplement pour que les familles pauvres puissent envoyer le reste de leur progéniture à l'école et les nourrir. Si les États Membres appliquent et financent ce programme d'éducation, que le Gouvernement haïtien a recommandé, 90 % du système restavek disparaîtront en l'espace de quelques semaines. C'est pourquoi nous devons nous y atteler.

Parmi les autres domaines qui nous préoccupent tous se trouve le logement. Il est toujours plus long de traiter le problème du logement que tout autre, mais le Gouvernement haïtien a approuvé un processus qui inclut une exposition de l'immobilier. Nous avons déjà assisté à une importante réunion sur le logement en Haïti. Une exposition sera organisée dans quelques semaines, avec de vraies maisons témoins, priorité étant donnée à la résistance aux séismes et aux ouragans. C'est la première fois que nous avons eu un code de construction, à savoir garantir l'efficacité énergétique, pourvoir à l'assainissement, chercher des

solutions qui fonctionnent et qui soient rentables autres que la centralisation des systèmes électriques et sanitaires, et utiliser au maximum les matériaux recyclés, y compris les décombres qui sont en train d'être broyés quartier par quartier à Port-au-Prince.

Tout cela va se faire. Quand l'exposition sera terminée et que les présentations des entrepreneurs seront faites selon les normes fixées par la Commission et le Gouvernement haïtien, il importera de commencer à aller de l'avant. Nous pouvons donner rapidement des logements en dur à des centaines de milliers de personnes une fois que l'exposition sera achevée et que des entrepreneurs auront été approuvés en vue d'un examen final. J'encourage à ce que tout cela se fasse.

Deuxièmement, j'exhorte les donateurs, dans la mesure où ils le peuvent et où les y autorisent leurs propres politiques, à ne pas affecter leurs contributions au fonds de reconstruction, mais à permettre au Gouvernement haïtien d'utiliser ces fonds pour aider à la réalisation des objectifs fixés en coordination avec la Commission pour la reconstruction qui, comme je l'ai mentionné, groupe tous les principaux donateurs.

Par exemple, la gestion des décombres n'est pas un sujet particulièrement fascinant, c'est même peut-être la première fois que le Conseil de sécurité en discute. Mais si l'on passe quelque temps à Port-au-Prince, on voit qu'Haïti ne peut pas se remettre sur les rails tant que tous les décombres n'auront pas été broyés, et soient utilisés comme base pour reconstruire les rues ou les maisons, ou bien recyclés comme matériau de construction, ou encore déblayés. Nous ne pouvons pas bâtir des écoles, organiser le système énergétique ou décider de la manière la plus rentable de mettre en place un bon système d'assainissement pour éviter une nouvelle épidémie de choléra tant que nous ne nous serons pas débarrassés de tous ces décombres. Comme l'a dit le Secrétaire général, 2 millions de mètres cubes ont été enlevés, mais il en reste encore beaucoup. Nous pouvons les détruire bien plus vite qu'on ne pense, et les réutiliser dans la reconstruction, mais nous il nous faut les machines pour le faire. Transporter les décombres jusqu'aux concasseurs donne aussi du travail aux Haïtiens, et c'est ce que nous tentons de faire, quartier par quartier.

Troisièmement, alors que les organisations non gouvernementales (ONG) les plus importantes ont inscrit leurs projets auprès de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, je demande une fois de plus à toutes les ONG de procéder ainsi. L'implication des ONG en Haïti est remarquable et constitue une bénédiction à maints égards, mais aussi parfois une malédiction, car le Président n'est jamais parvenu à obtenir un compte rendu complet de toutes les activités menées par les ONG en Haïti.

Le point positif après le tsunami qui a frappé l'Indonésie a été que, pour la première fois, des ONG se sont présentées en disant : « Nous voulons nous rendre utiles ici, mais nous voulons agir en harmonie avec le plan gouvernemental ». Je pense qu'il importe réellement que la Commission essaie de rendre le Gouvernement haïtien capable, lorsque nous serons tous partis, de coordonner davantage les activités des ONG et de diriger correctement le pays avec un système de transparence que le monde entier accepte, non pas uniquement parce qu'il est adapté mais parce qu'il est bon.

Enfin, je pense que les donateurs, le Gouvernement, les ONG et les institutions des Nations Unies devront continuer de travailler ensemble. Je crois que nous ne savons pas encore comment nous allons régler toutes ces questions. Je suis convaincu que les progrès enregistrés – les hôpitaux construits, les réseaux sanitaires mis en place, le plan éducatif que le Gouvernement a adopté et la possibilité qu'a effectivement Haïti de servir de modèle dans les Caraïbes pour ce qui est d'un système énergétique mixte qui soit autonome et moins cher – constituent des avancées extrêmement importantes.

Les membres du Conseil seront sans doute surpris d'apprendre que les Caraïbes, prises dans leur ensemble, ont les tarifs d'électricité les plus élevés au monde car elles ne possèdent pas de sources énergétiques locales. Toutefois, la plupart des îles des Caraïbes, notamment Porto Rico, qui fait partie des États-Unis et où j'ai travaillé, Anguilla, dont j'ai aidé la population, ainsi que d'autres, pourraient presque être autonomes en matière d'énergie. Haïti peut montrer l'exemple, avec l'ensoleillement, le vent et la biomasse dont il bénéficie, qui peuvent tous être mis à contribution.

Je demanderai à tous d'y réfléchir. Nous ne ferons pas qu'aider Haïti si nous appuyons ce plan; nous aiderons probablement aussi les pays en développement du monde entier à imaginer une façon complètement différente de développer durablement leurs économies. Ceci pourrait être pertinent pour l'Afrique. Ceci pourrait être pertinent pour l'Asie du Sud-Est. Ceci pourrait être pertinent pour de nombreux

endroits différents. Et il est particulièrement important de mettre en œuvre ce plan de manière à autonomiser les communautés locales et le gouvernement national.

Comme je l'ai déjà dit, je pense que nous avons fait des progrès dans le domaine des soins de santé. Ils ont un très bon plan pour l'éducation, mais ils n'ont pas les fonds nécessaires pour le mettre en œuvre. L'économie a beaucoup progressé. Le Président Préval a annoncé récemment avec les États-Unis et une compagnie coréenne le plus grand investissement dans l'histoire d'Haïti, et la première usine textile jamais construite en Haïti.

Je pense que des progrès importants peuvent être accomplis dans le domaine du tourisme, entre autres. Mais il y a déjà un bon début. Rien ne pourra être fait tant que nous n'avons pas déblayé et commencé à reconstruire les maisons et à nettoyer les tentes. C'est la meilleure façon, plus que toute autre option, d'autonomiser les Haïtiens et de leur faire croire que tous ces changements sont réels.

Je répète encore une fois que, pour quiconque connaît l'histoire d'Haïti, la passation démocratique de pouvoir est une occasion de se réjouir. Et, comme nous le constatons tous en Côte d'Ivoire, les personnes qui quittent le pouvoir méritent probablement plus de crédit que celles qui y accèdent.

Je pense que cette commission obtiendra des résultats, mais seulement si elle dispose des fonds nécessaires. Si vous avez des suggestions sur les moyens de faire mieux, je les écouterai avec plaisir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Clinton de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. René Garcia Préval, Président d'Haïti.

Le Président Préval (Haïti) : Monsieur le Président Santos Calderón, je vous remercie infiniment de m'avoir donné l'occasion d'intervenir pour une dernière fois comme Président d'Haïti à une tribune des Nations Unies, d'autant plus que cette réunion est spécialement consacrée à la situation dans mon pays.

Les 25 dernières années de la vie politique haïtienne, celles qui ont suivi le départ de la dictature duvaliériste en 1986, ont été marquées par tant d'instabilité qu'en un quart de siècle, il est triste de constater que je suis le seul Président à avoir accompli d'abord un premier mandat, puis un deuxième mandat constitutionnel, et aussi, malheureusement, le seul en 25 ans à n'avoir pas connu la prison ou l'exil.

Mon premier mandat a été inauguré en 1996 avec la présence d'une mission de maintien de la paix en Haïti, et, dès l'année 2000, la stabilité et la sécurité semblant revenues, les troupes de l'ONU avaient quitté Haïti. Ces données m'habilitent, je crois, à apporter ma modeste contribution à notre réflexion de ce matin, tant à l'endroit de mes compatriotes que de l'Organisation des Nations Unies, que je prends plaisir, encore une fois, à remercier pour l'aide apportée à Haïti dans les moments difficiles qu'il a traversés et qu'il continue de connaître.

À mes compatriotes qui vivent avec douleur – une douleur légitime – la présence de militaires étrangers sur notre sol, je dirai que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été à chaque fois rendues nécessaires par l'instabilité qu'eux-mêmes ont créée. Les interventions de troupes étrangères sur notre sol ont toujours été précédées soit, en 1993, par un coup d'état militaire, soit, en 2004, par des luttes internes qui ont mené à la rupture du processus démocratique par le renversement du Président constitutionnel.

J'invite donc les futurs dirigeants haïtiens, exécutifs et législatifs, qui sortiront des dernières élections à pratiquer une gouvernance d'apaisement, d'ouverture, d'inclusion, de dialogue, de respect des droits d'association et d'expression; et l'opposition à adopter une attitude positive de collaboration, fut-elle critique, par rapport au pouvoir. J'appelle toutes les organisations de la société civile haïtienne, et particulièrement notre presse, à faire un meilleur usage de cette liberté si chèrement conquise, mais jamais définitivement acquise.

Permettez, Monsieur le Président, qu'à travers cette tribune, je salue la mémoire d'un courageux journaliste, Jean Dominique, lâchement assassiné le 3 avril 2000. Et, 11 longues années après, on attend encore la conclusion de l'enquête judiciaire sur ce crime.

Enfin, je dirai à la population que la stabilité passe aussi par une compréhension réaliste des lourds défis à relever par le nouveau pouvoir qui vient, surtout après la catastrophe du 12 janvier 2010.

Le 31 mars 2010, ici à l'ONU, des ressources importantes d'aide à la reconstruction d'Haïti ont été promises par la communauté internationale. La

Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, comme vient de l'indiquer le Président Clinton, a bien avancé. J'invite les donateurs à plus de célérité dans les déboursements car, malgré le courage et la patience du peuple haïtien, cette patience a ses limites.

Au système des Nations Unies, et particulièrement au Conseil de sécurité, je propose une réflexion sur l'efficacité de ses interventions qui ont abouti à pratiquement 11 ans de présence militaire dans un pays sans guerre. Depuis 1993, nous avons successivement connu la Mission des Nations Unies en Haïti, la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, la Mission civile internationale d'appui en Haïti, et, aujourd'hui, depuis 2004, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À part la Mission civile internationale en Haïti de l'Organisation des États américains et de l'ONU, créée par une résolution de l'Assemblée générale (résolution 47/20 B) avec pour mandat l'observation et la promotion des droits humains, toutes les autres missions ont été décidées par le Conseil de sécurité avec pour objectif le maintien de la paix.

S'il est vrai qu'en 1993 la première mission de la paix devait compter avec le risque d'un affrontement avec les forces armées d'Haïti, auteures du coup d'État sanglant de 1991, et en 2004 avec des groupes organisés fortement armés, cette possibilité d'affrontement militaire justifiait donc une importante présence militaire, mais le danger d'affrontements violents une fois passé, les missions de maintien de la paix ne se sont pas assez rapidement adaptées à la nouvelle situation.

L'instabilité en Haïti est due fondamentalement, et le Président Santos l'a souligné dans son intervention, au sous-développement, en d'autres termes, à l'insatisfaction des droits sociaux et économiques élémentaires. Les chars, les blindés et les militaires auraient dû céder la place à des bulldozers, des ingénieurs, à davantage d'instructeurs de police, d'experts en appui à la justice et au système pénitentiaire.

Le 14 mai 2006, dans mon discours de prestation de serment, j'avais souligné cette nécessité, mais je n'ai malheureusement pas été entendu. J'espère qu'après 11 ans, nous pourrons tirer les conclusions utiles au renforcement de la stabilité en Haïti dans le sens que je viens d'indiquer.

La réorientation des missions de la paix n'exclut évidemment pas le travail des autres institutions spécialisées, comme la Banque mondiale, ou des programmes et fonds des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, etc. Mais pour me répéter, je dirai que la dissuasion militaire n'est qu'un des aspects de la quête de la stabilité mais elle ne saurait se confondre avec elle. La stabilité ne sera conquise que par les Haïtiens eux-mêmes, avec, évidemment, la solidarité de la communauté internationale, qui pourra les accompagner dans l'édification des institutions indispensables à l'état de droit.

Une autre source d'instabilité politique en Haïti demeure le problème de la drogue. Haïti ne produit ni ne consomme de la drogue. Tant que la demande de drogue existera dans les pays du Nord, les producteurs et les trafiquants utiliseront les pays faibles pour la production et le transit et s'appliqueront à fragiliser davantage ces pays en mettant en œuvre la corruption, la déstabilisation et la violence. Haïti est donc victime des pays demandeurs de la drogue. Et ceci est valable tant pour les pays producteurs que pour tous les autres pays de transit. Dans le même temps, ou même précédant la lutte contre le trafic, en Haïti ou dans les autres pays de production et de transit, devrait se mettre en place dans les pays consommateurs une politique visant à la baisse de la demande.

S'il n'y a pas de demande, il n'y a pas de production et il n'y a pas d'offre. Il est temps que la problématique de la drogue soit posée de façon globale et que les rapports sur la drogue ne se limitent plus à stigmatiser les pays producteurs et les pays de transit victimes de cette demande. Je ne comptabilise plus mes interventions auprès des autorités des États-Unis, et particulièrement de l'Administration de la répression du trafic des stupéfiants, pour une collaboration renforcée dans la lutte contre le trafic de drogue. Dans ce sens, j'appuie avec force la résolution 1892 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle, au paragraphe 11, il « invite les États Membres, notamment les États voisins et ceux de la région, à renforcer leur collaboration avec le Gouvernement haïtien pour enrayer [...] les trafics transfrontières de drogues et d'armes ».

Pour terminer, je voudrais souligner que la mémoire haïtienne est vivement affectée par les très nombreux crimes commis contre la personne dont notre peuple a souffert au cours de ces 50 dernières années sans que justice soit faite, c'est-à-dire de l'établissement de la dictature de Duvalier à aujourd'hui. Cette impunité demeure insupportable et continue d'être un obstacle à la recherche de l'apaisement social. Sans nul doute, la justice devra suivre son cours, et il est urgent que l'État haïtien travaille au renforcement du système judiciaire de sorte que ce pouvoir indépendant s'acquitte de sa mission constitutionnelle. Mais il importe également au plus haut point que la vérité soit établie dans toutes ses nuances. Il faut, à cette fin, que la société civile soit mobilisée, et je propose qu'elle le soit à travers une commission Mémoire, vérité et justice, dont l'élaboration et la mise en œuvre seraient confiées à une institution indépendante du pouvoir : l'Office national de la protection du citoyen et de la citoyenne.

Je remercie le Secrétaire général d'avoir noté dans son rapport du 24 mars que :

> « Il incombera au futur gouvernement de prendre le relais du gouvernement Préval qui a mis un terme à la violence politique étatique et permis aux Haïtiens d'exercer leur droit à la liberté d'association et d'expression » (*S/2011/183**, *par. 82*).

Mon vœu en effet est que les acquis démocratiques soient conservés et que le peuple haïtien, gouvernants et gouvernés, avec l'appui de la communauté internationale, s'attelle à relever l'immense défi de la reconstruction/refondation de notre pays, auquel nous astreignent cette pauvreté endémique et, particulièrement, les conséquences des désastres naturels qui nous ont frappés durant l'année 2010.

Je remercie et je félicite M. Mulet pour le travail accompli par la MINUSTAH sous sa direction.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Préval pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Simões (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer féliciter le Gouvernement colombien d'avoir à point nommé organisé un débat public consacré à la situation en Haïti. C'est un honneur de participer à la présente séance, présidée par S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón.

C'est également un plaisir de voir ici des représentants de haut niveau de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des représentants de haut niveau de diverses régions du globe, qui ont consenti tous les efforts pour aider Haïti dans sa quête d'un avenir meilleur. Je salue tout particulièrement la présence de M. René Préval, qui dirige son pays pendant cette période de grande importance historique avec un attachement inébranlable à la démocratie.

(*l'orateur poursuit en français*)

Ses deux mandats à la tête du pouvoir exécutif en Haïti ont contribué à la création d'un centre d'équilibre politique dans le pays, ce qui a permis la dépolarisation du système. Le Président Préval a désamorcé les mécanismes de violence dans la politique haïtienne et a assuré la liberté d'expression et de presse. Grâce à son rôle, Haïti connaîtra pour la première fois dans son histoire la transmission pacifique du pouvoir à un candidat de l'opposition. C'est, nous pouvons l'espérer, le début de la fin de la culture du « gagnant rafle tout ».

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous sommes unis par une importante tâche, qui est de contribuer à la stabilité et au développement d'Haïti. Le Brésil est depuis toujours fermement engagé auprès d'Haïti à trois niveaux : multilatéral, bilatéral et régional. Au niveau multilatéral, en tant que principal fournisseur d'effectifs à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et en tant que pays responsable du commandement de sa composante militaire, le Brésil est fier de l'interaction harmonieuse et constructive que les hommes et femmes qui portent notre uniforme ont pu établir avec la population locale. Cette interaction repose en grande partie sur des racines historiques et des affinités partagées, mais aussi sur l'empreinte positive que nos soldats de la paix ont cherché à laisser dans le pays. Les Haïtiens qualifient souvent les soldats brésiliens de « bon bagay », qui signifie « bonne personne » en créole. Cette relation étroite, à laquelle la réalisation de projets à effet rapide apporte une contribution essentielle, a d'importantes répercussions sur l'exécution du mandat de la MINUSTAH et le maintien d'un environnement sûr et stable.

Au niveau bilatéral, le Brésil propose systématiquement différentes modalités de coopération à Haïti, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'énergie, de la création

d'emplois et du renforcement des institutions. Pas plus tard qu'en février dernier, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Ministre des relations extérieures du Brésil, s'est rendu en Haïti et a fait part personnellement aux autorités haïtiennes de la volonté du Gouvernement de la Présidente Dilma Roussef de renouveler notre engagement sur chacun de ces fronts.

Au niveau régional, l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) met en œuvre un programme de coopération avec Haïti qui a été approuvé par nos chefs d'État et de gouvernement en 2010. Une participation financière de 100 millions de dollars en vue d'appuyer sa mise en œuvre a été approuvée, en plus du nouveau bureau de l'UNASUR ouvert à Port-au-Prince. Le Brésil est certain que conformément à l'engagement pris aujourd'hui à l'égard d'Haïti par S. E. le Président Santos Calderón, la Secrétaire générale de l'UNASUR, María Emma Mejía (Colombie), nous aidera à promouvoir le programme de coopération d'Haïti.

Le Brésil est convaincu que tout en étant une démonstration de solidarité à l'égard d'un pays frère, l'engagement actif de l'Amérique latine et des Caraïbes en Haïti envoie également un message puissant quant à la volonté et la capacité de nos sociétés à honorer leurs responsabilités internationales. À cet égard, je tiens à exprimer la gratitude du Brésil au Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Edmond Mulet (Guatemala). Sa connaissance et sa compréhension remarquables des caractéristiques et des besoins particuliers du pays frère d'Haïti lui ont permis d'apporter une aide essentielle au pays. Il convient également de mentionner à ce stade que l'Organisation des États américains a joué un rôle décisif et efficace dans l'appui au processus électoral qui tire à sa fin. Nous tenons également à saluer le travail efficace accompli par M. Colin Granderson pour appuyer les autorités haïtiennes dans le cadre du processus électoral.

Le présent débat public se tient juste après l'annonce des résultats provisoires des élections en Haïti. En dépit d'un certain nombre de difficultés, la détermination démocratique du peuple haïtien a prévalu. Nous comptons sur le bon déroulement du processus électoral, qui permettra de renforcer les institutions et d'instaurer une gouvernance plus participative. L'avènement d'un nouveau gouvernement en Haïti ouvrira la voie à la poursuite des efforts de reconstruction, conformément aux besoins urgents des Haïtiens. Nous sommes certains qu'après l'annonce des résultats définitifs des élections et le transfert du pouvoir au nouveau Gouvernement, nous pourrons nous atteler aux tâches de reconstruction qui ouvriront la voie au développement d'Haïti dans un environnement de paix durable et de stabilité politique.

Il est vrai que de nombreux progrès ont été accomplis à ce jour. Les structures essentielles sont en place et l'assistance technique est en marche. Toutefois, des problèmes essentiels restent non réglés. Il s'agit notamment de la nécessité d'augmenter l'aide financière fournie par la communauté internationale. Les ressources versées jusqu'à présent ne représentent qu'environ 30 % des promesses faites pour la période 2010-2011. Le Brésil demande instamment aux donateurs de redoubler d'efforts. Nous avons besoin des ressources financières qui nous permettront de faire le nécessaire pour promouvoir la reconstruction et le développement d'Haïti. Nous plaidons pour que les ressources soient acheminées principalement par l'intermédiaire du Gouvernement haïtien, qui, et c'est fondamental, doit prendre en mains le processus de reconstruction.

L'occasion est parfaitement choisie pour le Conseil de sécurité de réaffirmer son attachement à Haïti. Cet attachement, comme cela a été souligné lors du débat que le Brésil a eu l'honneur de présider en février dernier (voir S/PV.6479), doit tenir compte de la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement. C'est pourquoi le Brésil et d'autres délégations prônent depuis toujours une démarche multidisciplinaire dans le cadre de la MINUSTAH, avec des actions parallèles de promotion de la sécurité, de la réconciliation et du développement.

La stabilité et la sécurité sont primordiales en vue d'attirer des investissements et de pérenniser la croissance. La promotion de l'état de droit et du progrès économique et social sont des éléments complémentaires de nos activités en Haïti. Pour pouvoir attirer des investissements et générer des emplois absolument nécessaires, Haïti doit promouvoir une énergie propre et favorable au développement durable, comme l'a déclaré aujourd'hui l'Envoyé spécial Clinton.

À cet égard, le Brésil estime que la construction de la centrale hydroélectrique Artibonite C4 est essentielle pour générer un cercle vertueux de stabilité et de prospérité en Haïti. Le projet de base développé par l'armée brésilienne, une entreprise d'une valeur de 5 millions de dollars, est prêt. L'intégralité du projet a

déjà été approuvée par la Commission intérimaire pour la reconstruction, et il est recommandé au Fonds pour la reconstruction d'Haïti de verser 40 millions de dollars à cet effet. Nous encourageons de nouveaux donateurs à se joindre à notre effort.

La promotion de la démarche multidisciplinaire qu'il convient d'adopter dépend de notre capacité à établir une meilleure coordination à tous les niveaux. À cet égard, je tiens à souligner les perspectives positives qui découlent des efforts conjoints déployés par la MINUSTAH et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. L'amélioration de la coopération entre ces deux organes peut et va générer davantage de bénéfices pour Haïti. Nous continuerons d'appuyer les travaux de la Commission intérimaire pour lui permettre d'atteindre son objectif, qui est de devenir un organisme national de développement.

Il est temps que la communauté internationale envoie un message de confiance à tous les Haïtiens. Il est temps que nous réitérions notre volonté de continuer à appuyer Haïti, notamment par le biais de la MINUSTAH, et toujours dans le respect des priorités établies par le Gouvernement national élu démocratiquement.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je tiens, pour terminer, à exprimer mon admiration à l'égard du peuple haïtien pour son courage et sa dignité à toute épreuve. La nation haïtienne peut compter à tout moment sur la solidarité et l'appui du Brésil. Ce véritable processus de réconciliation nationale, qui va créer des conditions stables pour la reconstruction juste et durable du pays, est pour nous tous une occasion historique. Vive Haïti.

M. Lidington (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier, au nom de mon gouvernement, le Secrétaire général, le Président Clinton et le Président Préval pour les exposés qu'ils ont présentés ce matin. Je voudrais également me joindre à mon collègue brésilien pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement colombien, de la priorité que vous accordez à l'avenir d'Haïti, ce qu'illustre notre présent débat.

Nous nous réjouissons de la tenue de ce débat qui porte non seulement sur le renforcement de la démocratie en Haïti, mais aussi sur le rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais à ce propos exprimer les condoléances du Gouvernement britannique au Secrétaire général à la suite du décès ces derniers jours de Casques bleus et de membres du personnel des Nations Unies en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. Leur sort nous rappelle avec brutalité les dangers auxquels le personnel des Nations Unies est confronté semaine après semaine partout dans le monde dans le cadre de la tâche qu'il accomplit en notre nom à tous.

Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction les résultats préliminaires du second tour des élections présidentielles en Haïti, et nous sommes encouragés par l'évaluation initiale positive qu'en a faite la mission d'observation commune chargée de suivre le processus électoral de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes. Nous attendons avec intérêt l'annonce du résultat définitif du 16 avril et engageons instamment les autorités à respecter cette échéance. Tandis qu'Haïti entame la dernière phase de ce processus électoral, nous appelons tous les partis et tous les candidats à continuer à faire montre de leur attachement à la démocratie et à l'état de droit.

Nous croyons que le Président nouvellement élu, en partenariat avec le nouveau Parlement, devrait chercher à mettre en place un programme de remise en état des capacités administratives du Gouvernement haïtien et assurer les conditions nécessaires à des investissements internationaux et à la création d'emplois. Nous souhaitons qu'une priorité de premier ordre soit accordée à un engagement continu de la part des nouvelles autorités haïtiennes en faveur de l'inclusion, la responsabilité et l'impartialité, ainsi que d'une volonté manifeste d'établir une interaction constructive avec la communauté internationale.

La situation humanitaire s'améliore, mais Haïti continue de faire face à de très grosses difficultés pour répondre aux besoins de base, en particulier le logement, l'eau salubre et l'assainissement, comme le Président Clinton nous l'a dit ce matin, et pour lutter contre le choléra. Le nouveau Président d'Haïti devra faire montre d'un leadership énergique face à ces défis.

Le manque de capacités de la Police nationale haïtienne continue d'avoir des répercussions inquiétantes sur la sûreté et la sécurité des Haïtiens vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Le Gouvernement haïtien doit arriver au stade où les contingents de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ne seront plus les principaux garants de la sécurité. Pour sa part, la

MINUSTAH doit continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider au développement des capacités des services de police locaux. Le renforcement des capacités de la propre police d'Haïti est, à long terme, la seule solution viable, car la MINUSTAH ne peut pas rester éternellement dans le pays. Nous attendons donc avec intérêt le prochain plan de réforme de la police, qui énoncera les grandes lignes de ce travail essentiel de renforcement des capacités pour 2012 et au-delà.

Mon gouvernement croit aussi qu'il est d'une importance capitale que la même attention et la même priorité soient accordées aux institutions publiques d'Haïti. Il est indispensable d'avoir un système judiciaire pleinement opérationnel et d'autres institutions d'état de droit, ne laissant, comme l'a dit le Président Préval, aucune place à l'impunité. La réhabilitation du système carcéral haïtien est un autre élément clef du processus de relèvement, et les donateurs, dont le Royaume-Uni, ont axé leurs efforts sur la réalisation de progrès dans cet important domaine.

Nous continuons à insister sur l'importance du rôle de la communauté internationale des donateurs en faveur de la remise sur pied des institutions d'Haïti et de la relance de son économie. Nous voudrions nous joindre à l'appel lancé par d'autres États Membres pour que toutes les promesses de contributions en attente soient tenues sans délai.

Je saisis la présente occasion pour remercier, au nom du Gouvernement britannique, le Président Clinton et son équipe des travaux réalisés au sein de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Nous exhortons la Commission à redoubler d'efforts pour améliorer le processus de coordination des donateurs et accélérer le rythme auquel l'assistance des donateurs arrive là où elle fait le plus cruellement défaut.

La MINUSTAH continue de jouer un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité en Haïti, et a un effet de dissuasion crucial dans la lutte contre les crimes violents et les troubles civils. Nous espérons que d'ici à la fin de 2011, la période, sur deux ans, de renforcement des effectifs de la MINUSTAH, arrivera à son terme. Nous espérons que la stabilité politique et l'amélioration des conditions de sécurité permettront de retirer les effectifs militaires additionnels qui avaient été déployés à la MINUSTAH au début de l'année dernière dans le cadre de l'intervention de l'ONU au lendemain de la catastrophe. L'amélioration de la stabilité et de la sécurité devrait permettre au secteur privé de prendre une part accrue aux efforts axés sur la création d'emplois et la reconstruction du pays. Bien entendu, cet effort doit être mené par le Gouvernement et le peuple haïtiens eux-mêmes, mais les entreprises privées de la communauté internationale, y compris du Royaume-Uni, sont prêtes à aider et à investir.

Mon gouvernement est d'avis que l'ONU doit commencer à réévaluer la nature de notre appui à plus long terme à Haïti. Nous devons étudier la façon dont le rôle des donateurs et des organismes et programmes des Nations Unies en matière de développement est à même d'aider et de compléter au mieux le rôle de maintien de la paix de la MINUSTAH.

Je voudrais enfin que soient officiellement consignés mes remerciements aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leurs efforts continus en Haïti. Je tiens en particulier à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour sa contribution exceptionnelle, y compris sa prise en charge de l'intervention des Nations Unies en réponse au séisme dévastateur de janvier 2010.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont l'honneur de participer à cet important débat sur Haïti. Nous souhaitons vous remercier personnellement, Monsieur le Président, pour la tenue de cette séance et pour les efforts que vous déployez pour maintenir l'attention de la communauté internationale sur la situation en Haïti pendant la présidence de la Colombie au Conseil de sécurité. Nous avons le plaisir d'accueillir le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Président Clinton, et les remercions pour leurs exposés. Nous souhaitons également la bienvenue au Président Préval et aux nombreux et éminents ministres présents ici aujourd'hui.

Les États-Unis appuient le projet de déclaration présidentielle proposé par la délégation colombienne. En tant que membre du Groupe des Amis d'Haïti, nous souscrivons à la déclaration que prononcera le Ministre Almagro, de l'Uruguay, au nom de ce groupe.

La réalisation de progrès dans la reconstruction et le développement d'Haïti est d'une importance capitale pour assurer au peuple haïtien l'avenir qu'il mérite. Pour que ces progrès durent, il faut que la communauté internationale coopère avec les institutions haïtiennes et donc, qu'elle les renforce pour le bien de la population. Nous demandons aux pays qui ont promis

de l'aide de respecter leurs engagements et de le faire par l'entremise de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), organe de coordination des activités de reconstruction en Haïti. Nous saluons la CIRH pour le rôle moteur qu'elle a assumé dans le processus de planification stratégique en aidant à diriger les efforts des donateurs sur les quatre grandes priorités du plan d'action national d'Haïti pour le relèvement et le développement : le déblayage des décombres, l'eau et l'assainissement, la santé et le logement. À ce jour, la Commission a approuvé 87 projets, qui représentent des investissements à long terme de plus de 3 milliards de dollars.

Les Haïtiens restent confrontés à d'énormes difficultés, mais par leur travail acharné et leur détermination et avec l'aide de la communauté internationale, ils avancent et rebâtissent leur vie et leur pays. Je voudrais mettre rapidement en relief quelques domaines où nous avons enregistré des résultats.

Premièrement, en ce qui concerne le déblayage des décombres, le séisme du 12 janvier 2010 a fait en 30 secondes 10 millions de mètres cubes de décombres environ, ce qui suffirait à remplir des bennes à ordure qui, mises les unes à la suite des autres, pourraient faire la moitié de la circonférence de la Terre. Les États-Unis demeurent le principal donateur en matière d'enlèvement de décombres. Nous réitérons l'appel lancé par la CIRH pour que les donateurs accordent plus d'attention à ce secteur. Grâce à des programmes d'emplois à court terme, le Gouvernement des États-Unis a fourni des emplois à plus de 350 000 personnes dans le domaine de l'enlèvement des décombres, ce qui représente plus de 3,5 millions de jours/homme. Jusqu'à présent, ces programmes ont permis d'injecter près de 19 millions de dollars dans l'économie locale. En moyenne, 40 % à 50 % de ces emplois ont été occupés par des femmes.

Nous remercions les organismes des Nations Unies – en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets –, ainsi que l'Organisation internationale du Travail, d'avoir coopéré avec les États-Unis dans l'exécution de cette haute priorité de la CIRH, comme le Président Clinton l'a indiqué.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en octobre, lorsque l'épidémie de choléra a été confirmée pour la première fois dans la région d'Artibonite en Haïti, les responsables du Ministère haïtien de la santé et de la population ont joué un rôle crucial dans la planification de ce qui est devenu par la suite une intervention à l'échelle nationale. Les États-Unis ont fourni à Haïti 45 millions de dollars à titre d'aide d'urgence pour l'application de mesures immédiates. Le Gouvernement espagnol et la Banque interaméricaine de développement ont également joué un rôle particulièrement actif dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

En dépit des défis existants, surtout en matière d'assainissement, le peuple haïtien a réalisé des progrès rapides en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. L'objectif de la CIRH était de relever le taux d'accès durable à l'eau potable de 2 % à 50 % d'ici à octobre 2011. Aujourd'hui, la CIRH estime qu'un tiers de la population haïtienne a accès à l'eau potable, grâce aux efforts de chloration, et qu'Haïti atteindra ou dépassera cet objectif de 50 % d'ici à octobre 2011, ce qui représente un résultat exceptionnel obtenu avant les délais fixés.

Troisièmement, dans le secteur de la santé, les investissements à long terme prévus par les États-Unis reposent sur ses liens de partenariat avec le Ministère haïtien de la santé et de la population. Les États-Unis, en collaboration avec les autorités haïtiennes, déploient des efforts en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, d'accroître l'accès aux contraceptifs, de réduire la prévalence des maladies infectieuses, de réduire les taux de malnutrition aiguë chez les enfants et d'améliorer les pratiques d'assainissement et d'hygiène.

Quatrièmement, en matière de logement, les taux de densité de la population dans certains quartiers de Port-au-Prince sont quatre fois plus élevés que ceux de New York, mais sans les immeubles très élevés de cette dernière ville. Selon la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), environ 680 000 personnes vivent toujours dans des sites de regroupement spontané aujourd'hui, contre 1,5 million qui vivaient auparavant dans des camps. Des défis de taille à long terme subsistent dans ce secteur. La CIRH a demandé au Gouvernement haïtien de mettre en place un système d'identification des propriétaires fonciers et des bénéficiaires de programmes de logement. Les États-Unis se sont récemment associés au Clinton-Bush Haiti Fund et au Groupe de la Banque mondiale pour

créer une nouvelle facilité de financement du logement, que le Président Clinton vient de décrire.

Cinquièmement, en matière de création d'emplois, en dépit de nombreux défis auxquels Haïti fait face, son économie inspire un optimisme prudent. Une stratégie qui lie le développement au commerce est de la plus haute importance pour ce pays des Caraïbes. La création d'un nouveau parc industriel à Cap-Haïtien, résultat d'efforts conjoints du Gouvernement haïtien, des États-Unis et de la Banque interaméricaine de développement, devrait permettre de créer 20 000 emplois permanents orientés vers l'exportation, rien que par le premier locataire de ce parc, une usine textile internationale du nom de Sae-A.

Les États-Unis félicitent les pays de la Communauté des Caraïbes d'avoir autorisé l'entrée des produits haïtiens en franchise de droits. Nous engageons la communauté internationale, en particulier les pays des Amériques, à appuyer le développement à long terme d'Haïti par le biais de l'aide et du commerce.

Sixièmement, en ce qui concerne la sécurité, un environnement sûr et stable est indispensable pour que les Haïtiens puissent continuer à reconstruire leurs vies. L'appui de la communauté internationale, par le biais de la MINUSTAH, est un facteur essentiel pour cette stabilité. Nous saluons l'engagement de tous les pays qui ont fourni des troupes et des effectifs de police à la MINUSTAH. Nous exhortons la MINUSTAH à continuer d'aider le Gouvernement haïtien à assurer la protection de la population civile, en particulier dans le contexte du processus électoral en cours. Les États-Unis s'associent aux efforts des autres partenaires d'Haïti pour contribuer à renforcer les institutions haïtiennes, ce qui est un élément essentiel pour que ce pays soit en mesure de prendre en charge sa propre sécurité.

Pour terminer, s'agissant des élections, nous nous félicitons de la coopération entre la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne, qui a permis d'assurer la sécurité pendant le second tour des élections, le 20 mars. Les États-Unis souhaitent que le processus électoral s'achève dans les délais prévus, sur la base d'une procédure juste et transparente et d'une passation de pouvoir démocratique et pacifique d'ici au début du mois de mai.

Les États-Unis demeurent déterminés à aider le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leurs efforts en vue de reconstruire leur pays. Nous nous félicitons du présent débat public, que nous considérons comme une contribution et une suite à ce processus.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir le Président de la Colombie au Conseil de sécurité, à l'occasion de notre débat sur les questions spécifiques relatives à la situation en Haïti. Nous saluons également la présence du Président Préval aujourd'hui.

Au cours de l'année écoulée, Haïti a traversé de grandes épreuves. Le séisme dévastateur qui l'a frappé a été suivi d'une épidémie de choléra et d'une période difficile sur le plan politique. Nous nous réjouissons de noter que, grâce aux efforts collectifs qui ont été déployés, ces problèmes sont en train d'être progressivement résolus.

L'aide internationale fournie à ce pays, l'ONU jouant un rôle de chef de file à cet égard, est plus élevée et mieux coordonnée que jamais. La Russie a participé aux opérations de sauvetage et a contribué 8 millions de dollars aux efforts de relèvement en Haïti par le biais de différentes organisations internationales, et surtout des fonds et programmes des Nations Unies.

Le déroulement du deuxième tour des élections présidentielle et parlementaires dans un climat de paix et de calme prouve que la situation s'est stabilisée. Nous félicitons le peuple et le Gouvernement haïtiens pour cet événement important. Nous attendons avec intérêt la publication des résultats officiels des élections et espérons qu'il sera possible de mettre en place des organes compétents d'autorité nationale dans les délais fixés.

Nous nous réjouissons de noter que la situation en matière de sécurité est généralement calme. Nous en attribuons le mérite aux soldats de la paix de l'ONU et à la Police nationale haïtienne. Cependant, la situation politique, socioéconomique et humanitaire dans le pays demeure complexe. Les processus de relèvement prendront du temps. Environ 700 000 Haïtiens vivent toujours dans des camps. Nous convenons qu'il faut poursuivre les efforts internationaux visant à apporter une assistance globale à Haïti, y compris l'aide humanitaire. Nous pensons que l'aide internationale doit être fournie dans le plein respect de la souveraineté haïtienne et du rôle de chef de file que les institutions nationales sont appelées à jouer dans le relèvement du pays. L'objectif principal de l'aide extérieure doit être de renforcer les institutions du Gouvernement. À long terme, cela permettra aux

Haïtiens de relever eux-mêmes les défis liés à la reconstruction et au développement du pays.

Nous appuyons les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui est restée en contact permanent avec toutes les forces politiques et mène des activités importantes en faveur du maintien de l'ordre, de la protection de la population civile et du renforcement des forces de sécurité nationales. Nous remercions le Chef de la Mission, M. Mulet, et ses collaborateurs des efforts qu'ils déploient avec dévouement dans des conditions complexes. La MINUSTAH compte parmi ses effectifs des soldats de la paix russes.

Nous nous félicitons de la contribution constructive des organisations régionales de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont fourni une aide multilatérale aux Haïtiens. Nous sommes très reconnaissants des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti, le Président Clinton. La Fédération de Russie continuera de porter assistance au peuple et au Gouvernement haïtiens en vue de créer les conditions favorables à l'établissement d'un État pacifique, stable et se développant de façon durable. Nous appuyons également le projet de déclaration présidentielle de la Colombie.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président Santos Calderón, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Je vous remercie, ainsi que votre gouvernement, d'avoir convoqué ce débat important au moment opportun. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Clinton, de leurs exposés détaillés et de leur contribution au débat d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la participation de S. E. le Président Préval à la séance d'aujourd'hui.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de cette occasion d'exprimer son soutien aux Haïtiens et de les encourager dans les efforts qu'ils font pour surmonter les difficultés et reconstruire leur pays.

L'issue heureuse de l'élection présidentielle et l'installation d'un gouvernement légitime compteront pour beaucoup dans le relèvement en cours d'Haïti et constituent un pas important vers sa stabilité et son développement à long terme. Nous nous félicitons donc du processus électoral en cours en Haïti et invitons les autorités haïtiennes à le mener à son terme de manière crédible. Nous saluons le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'Organisation des États américains et l'aide qu'elles apportent, dans le cadre de leurs engagements, aux autorités haïtiennes, tout au long du processus électoral.

Compte tenu de la situation sur le terrain, le nouveau Gouvernement en Haïti va devoir relever de nombreux défis : outre la reconstruction, il y a tous les problèmes qui subsistent dans de nombreux domaines, comme la sécurité, l'état de droit et la réforme des institutions. Haïti doit renforcer sa structure de gouvernance et mettre en place des services de base pour améliorer les conditions de vie de sa population et en apaiser les souffrances.

Il est donc de la plus haute importance qu'au cours de cette période décisive pour l'avenir du pays, tous les acteurs politiques se rassemblent autour de leur objectif commun : la stabilité et la prospérité d'Haïti. L'instabilité politique risque au contraire d'éloigner leur pays de la voie du redressement et du développement. Il est également impératif que la MINUSTAH et ses partenaires internationaux apportent un concours bien indispensable aux autorités nationales dans ces efforts.

La reconstruction et le relèvement d'Haïti seront une entreprise très complexe, à laquelle devront se consacrer totalement le Gouvernement et les institutions nationales. Ce processus s'accompagnera inévitablement de remises en question et d'obstacles qu'il faudra surmonter en redoublant de volonté et d'efforts. La détermination que mettront le Gouvernement et le peuple haïtiens à bâtir leur pays sur des bases améliorées sera ce qui permettra en définitive de faire la différence, avec l'appui soutenu de la communauté internationale, dans les efforts déployés en vue de cet objectif, en accélérant le processus.

À cet égard, nous saluons le rôle central que jouent dans la reconstruction à long terme la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Il est essentiel que la communauté internationale coordonne ses activités avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti afin de renforcer l'efficacité de l'aide internationale. Nous exhortons tous les donateurs à continuer d'honorer les promesses faites à Haïti et à fournir les ressources nécessaires à sa reconstruction et à son développement.

Nous sommes profondément préoccupés par les conditions de vie et la situation économique critiques

des personnes déplacées en Haïti. Il nous paraît absolument indispensable que les autorités nationales, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, maintiennent les services fournis aux personnes déplacées et mettent en place les conditions propres à permettre la réinstallation de cette population vulnérable. Toutes les activités liées aux personnes déplacées doivent être menées avec le tact requis. La Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les efforts de la MINUSTAH et l'aide qu'elle apporte aux autorités nationales en matière de protection des civils, en particulier des personnes déplacées.

En cette période éprouvante pour Haïti, l'ONU et la MINUSTAH jouent et ont joué un rôle essentiel. Il importe que le partenariat construit entre le peuple haïtien et l'ONU continue d'être renforcé pour que soient préservés les progrès réalisés et pour relever les défis qui subsistent. La communauté internationale doit rester aux côtés des Haïtiens afin de les aider à agir sur la direction que prendra leur pays. C'est un engagement à long terme, où les deux parties devront faire preuve de patience et de dévouement pour atteindre l'objectif final.

En guise de conclusion, je voudrais féliciter, au nom de la Bosnie-Herzégovine, le personnel de l'ONU et de la MINUSTAH pour ses efforts inlassables et l'important travail qu'il effectue en Haïti.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je fais écho à tous ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, ainsi que la délégation colombienne, d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat sur Haïti. Cet effort illustre la relation fraternelle qui lie de longue date votre pays à Haïti et le rôle fondamental que la Colombie continue de jouer à l'appui des efforts déployés par ce dernier pour surmonter les immenses obstacles qui se dressent sur sa route.

Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité au Président Préval, que nous remercions de tous les efforts qu'il déploie pour assurer la survie d'Haïti. La présence parmi nous de ministres d'États membres de l'Organisation des États américains (OEA) et d'États européens atteste du rôle essentiel qu'ils jouent dans le relèvement d'Haïti. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon pour son rapport et sa déclaration détaillés. Je remercie en particulier l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Clinton, pour les observations très instructives dont il nous a fait part.

Je voudrais aborder ici les progrès de la situation en Haïti sous les angles politique, humanitaire et de la sécurité ainsi que le rôle que joue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à cet égard.

La réaction de la communauté internationale au séisme qui a frappé Haïti en 2010 a été aussi remarquable que rapide. Pourtant, les efforts de relèvement ont été rendus particulièrement difficiles par l'épidémie de choléra qui a éclaté, ainsi que par l'insécurité et l'instabilité politique. À notre avis, seul un programme complet de réforme des institutions peut permettre à Haïti de surmonter ces obstacles, notamment par un dialogue politique sans exclusive et le développement économique, comme cela a été dit ce matin.

Malgré l'importance de ces obstacles, le Nigéria estime qu'Haïti peut connaître la croissance et la stabilité. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les résultats provisoires des élections qui, nous semble-t-il, traduisent bien la volonté du peuple. De fait, ces élections, qui ont été largement considérées comme libres et équitables, marquent une étape importante pour Haïti au moment où le Gouvernement et le peuple haïtiens s'apprêtent à relever le défi considérable de la reconstruction de leur pays.

L'interdépendance entre paix, sécurité et développement n'est plus à démontrer dans le monde d'aujourd'hui, nous l'avons entendu ce matin, et nous ne devons jamais perdre de vue ce principe dans les efforts que nous déployons en Haïti. De fait, la paix et la sécurité ne pourront s'installer à long terme que lorsque nous aurons transféré la responsabilité du processus de développement au peuple haïtien.

C'est tout le tissu social en Haïti qu'il faut remettre en état. L'économie a cruellement besoin de se redresser aux niveaux local et national. Les infrastructures sociales, comme les écoles, les hôpitaux, les prisons et les tribunaux sont en mal de reconstruction, aussi bien comme missions sociétales qu'au ciment et à la truelle. Le civisme, la justice, l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme doivent également être des priorités absolues. Tout cela peut paraître difficile dans n'importe quelle société; ça l'est encore plus encore dans une société comme celle-ci qui se relève à peine d'une grave catastrophe naturelle, mais ça reste possible.

Pour redynamiser la société haïtienne, il est également impératif que le pouvoir législatif et

exécutif haïtien participe concrètement et constructivement aux processus. Une telle coopération garantirait une stabilité politique dans ce contexte difficile et raffermirait Haïti dans son expérience démocratique. À cet égard, nous encourageons le nouveau Parlement à ratifier les amendements à la Constitution approuvés en septembre 2009 et à confirmer le consensus qu'ils représentent. Nous encourageons également le nouveau Parlement à maintenir en vigueur la loi relative à l'état d'urgence du 15 avril 2010 et à proroger la durée du mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti afin de lui permettre de remplir sa mission.

Ceux qui sont chargés de gouverner le peuple haïtien doivent le faire de manière transparente et avec sincérité. L'importance de leur tâche l'exige.

Comme l'indique à propos le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/183*), l'appui soutenu de la communauté internationale aura un impact important sur l'avenir d'Haïti. S'il est urgent que les fonds promis à ce jour soient débloqués sur le terrain, il faut prendre particulièrement soin de gérer et coordonner la ventilation de ces fonds, leurs domaines prioritaires d'affectation et leur distribution concrète, conformément aux priorités fixées par Haïti. En tant qu'amis d'Haïti, nous devons également promouvoir des mesures en faveur du renforcement des capacités du pays afin de permettre aux Haïtiens d'être, à terme, l'élément moteur de la renaissance de leur pays.

La réalisation de cet objectif n'exclut toutefois pas une assistance internationale. Haïti a besoin dans ses efforts de relèvement de partenaires qui s'engagent sur le long terme. Comme le Président Santos nous l'a rappelé ce matin, plus il y a de mains, moins le fardeau est lourd.

S'agissant des conditions de sécurité en Haïti, le Nigéria note avec regret que la situation en matière de sécurité n'est pas encore totalement sûre. Cela s'est vu de manière particulièrement évidente lors des violences qui ont suivi le premier tour des élections. Il convient de saluer la Police nationale haïtienne, qui a maintenu l'ordre jusqu'au scrutin final. Cependant, elle a besoin d'un appui constant pour lutter, entre autres, contre la criminalité organisée, le trafic de drogues, les enlèvements et les vols à main armée.

Nous sommes en outre consternés par la violence qui sévit actuellement, en particulier contre les femmes, dans les camps de personnes déplacées. Le moment est venu de renforcer la capacité à régler ces problèmes de sécurité, ainsi que d'autres. Il faut saluer le rôle actif de la MINUSTAH en tant que garante de la paix et de la sécurité. Nous reconnaissons que la force est un acteur essentiel, engagée dans un mandat suffisamment large à cette fin. Son action importante au nom de la communauté internationale mérite d'être louée.

En dépit des efforts déployés par la MINUSTAH et d'autres acteurs, de nombreuses questions humanitaires restent encore à traiter. Nous félicitons l'équipe de pays des Nations Unies de fournir l'aide humanitaire et de relèvement, notamment le retour et la réinstallation des personnes déplacées, et d'être intervenue face aux ouragans et à l'épidémie de choléra. Nous espérons que la collaboration entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies réussira à mettre en place le cadre stratégique intégré qui facilitera le plan d'action national du Gouvernement haïtien pour le relèvement et le développement.

Je voudrais signaler que le Nigéria a été parmi les premiers à répondre à l'appel à l'aide d'Haïti en 2010. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à offrir une aide humanitaire ou d'autres formes d'assistance à Haïti. Nous étions auprès du peuple haïtien au début du processus, et nous nous tiendrons à ses côtés jusqu'à ce que ses aspirations se réalisent totalement.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : J'apprécie l'initiative colombienne d'avoir organisé ce débat public sur la question concernant Haïti. Je tiens en outre à remercier le Président Santos Calderón d'être présent parmi nous aujourd'hui afin de présider cette séance. J'ai également écouté attentivement les déclarations faites par le Secrétaire général Ban Ki-moon, par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président Clinton des États-Unis, et par le Président Préval d'Haïti.

L'année dernière, Haïti a traversé une série d'épreuves dues au tremblement de terre et à l'épidémie de choléra. Il s'attaque à présent à la tâche considérable et de longue haleine qui consiste à maintenir la sécurité et la stabilité et à reconstruire le pays. La Chine s'inquiète de la situation politique, humanitaire et de sécurité qui règne actuellement en Haïti. La communauté internationale doit rester attentive à la question haïtienne et fournir une aide et un appui actifs. Aujourd'hui, je voudrais centrer mes propos sur quatre points.

Premièrement, notre priorité actuelle pour Haïti est de faire avancer le processus politique et de garantir une passation des pouvoirs pacifique et sans heurts après l'élection. La Chine espère que le deuxième tour de l'élection présidentielle suscitera un élan significatif du processus démocratique et de la réconciliation politique en Haïti. Nous espérons également que les parties haïtiennes concernées maintiendront leur unité et renforceront leur confiance mutuelle afin de créer les conditions propices à la stabilité politique et à une reconstruction rapide.

Deuxièmement, s'agissant de garantir la sécurité et la stabilité en Haïti, la communauté internationale doit intensifier son aide à Haïti pour la reconstruction et le développement après la catastrophe. Jusqu'à présent, le rythme du relèvement et de la reconstruction en Haïti demeure lent. Nous appelons la communauté internationale à porter une plus grande attention aux difficultés actuelles et aux véritables besoins d'Haïti, en vue de hâter la réalisation des engagements qu'elle a pris à la conférence des donateurs des Nations Unies, le 31 mars de l'année dernière, et de veiller à ce que les ressources soient disponibles et les projets menés à bien.

Troisièmement, le Gouvernement et le peuple haïtiens sont responsables au premier chef du maintien de leur sécurité et de leur stabilité nationales, de la reconstruction de leur pays et de la réalisation du développement durable. La communauté internationale doit respecter le rôle de chef de file et l'appropriation nationale d'Haïti. La Chine estime que la priorité de la communauté internationale doit être d'aider Haïti à maintenir sa sécurité et sa stabilité, à restaurer et renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement, et à accélérer la reconstruction après la catastrophe. Les parties concernées doivent mieux se répartir les tâches et accroître la coopération et la coordination.

Quatrièmement, la Chine apprécie les contributions faites par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) s'agissant d'aider Haïti à maintenir la sécurité et la stabilité. La Chine appuie la mise en œuvre actuelle par la MINUSTAH du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, qui consiste à aider Haïti à maintenir la sécurité et la stabilité, à faire avancer son processus politique, et à appuyer le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, en particulier dans les secteurs de la sécurité, de la police et de la justice, afin de créer un environnement sûr et stable propice à la reconstruction et au développement d'Haïti.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux Président Santos Calderón, Préval et Clinton, et les remercier, de même que le Secrétaire général, de leurs excellentes remarques liminaires. Je tiens à mon tour à formuler les observations suivantes.

Des tragédies douloureuses hantent depuis longtemps la mémoire collective du peuple haïtien, et notamment les catastrophes naturelles et les crises politique et économique de 2010, à commencer par le séisme qui a coûté la vie à 230 000 personnes et en a déplacé plus de 2 millions, puis l'épidémie de choléra, qui a fait 4 500 victimes et en a infecté plus de 240 000 à ce jour, ainsi que l'insécurité et l'instabilité politique découlant des problèmes liés au processus électoral. Cependant, notre débat d'aujourd'hui montre une fois de plus la détermination de la communauté internationale à faire progresser la reconstruction d'Haïti. Cela prouve que l'ONU est résolue à établir un partenariat durable et stratégique avec ce pays pour faire en sorte qu'il jouisse d'un meilleur avenir.

À cet égard, nous félicitons la communauté internationale de sa solidarité et de son appui envers le peuple haïtien et son gouvernement; elle continue de fournir des secours et un soutien dans divers domaines. Nous demandons aux donateurs d'honorer leurs engagements à cet égard. Pour sa part, le Liban s'est joint aux efforts de la communauté internationale dans les activités de secours, montrant ainsi sa solidarité avec le peuple haïtien.

Nous nous félicitons des faits positifs survenus cette année, notamment l'amélioration de la stabilité politique et de la sécurité, la baisse notable (de 50 %) du nombre de personnes déplacées, les progrès remarquables enregistrés dans la reconstruction et la restauration des institutions étatiques, et enfin la tenue des élections législatives et présidentielle.

La déclaration présidentielle que le Conseil de sécurité adoptera aujourd'hui montre le lien qui existe entre développement et sécurité. En mettant en avant cette question dans les préparatifs de cette séance, la Colombie souligne son importance et ses implications pour l'avenir et la prospérité d'Haïti. Il ne fait aucun doute que les crises économique et sociale alimentent les conflits et menacent la paix et la sécurité internationales. C'est un problème pour le Conseil de sécurité, qui est chargé de résoudre ces crises. C'est

aussi le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, dont le devoir, outre le maintien de la sécurité et de la stabilité, comprend des activités liées au développement, comme la reconstruction et l'édification des institutions nationales.

L'existence du lien entre développement et sécurité nous amène à une autre question : le lien entre démocratie et sécurité. Haïti a fait l'expérience de ce lien au cours de son histoire politique contemporaine. Il a connu de nombreuses tragédies et souffrances sous des dictatures prolongées. Mais les récentes élections ont été tenues dans une atmosphère calme et stable. Nous félicitons le peuple haïtien de ce succès démocratique et demandons à tous les partis d'appuyer la formation d'un nouveau gouvernement, qui devra faire face aux mêmes problèmes importants auxquels le pays tout entier est confronté.

Nous félicitons une nouvelle fois le Président Préval de son sage leadership lors des diverses crises auxquelles le pays a fait face. L'épidémie du choléra reste une source de grave préoccupation et nous demandons à la communauté internationale d'apporter une aide immédiate pour y mettre un terme. Comme le Secrétaire général l'a noté, sans une réponse internationale large et immédiate, nous ne serons pas en mesure de mettre un terme à cette épidémie qui menace la vie de centaines de milliers de Haïtiens. À cet égard, nous nous félicitons de la création d'un groupe d'experts indépendants chargé de procéder à une enquête sur les origines de l'épidémie.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui aux efforts visant à renforcer les capacités nationales, la sécurité, le développement, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Nous réaffirmons également que le peuple et le Gouvernement haïtiens doivent prendre en main, ensemble, la reconstruction du pays. Comme le dit un proverbe haïtien, « un tambour emprunté ne permet jamais de bien danser ».

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, l'Afrique du Sud vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous tenons plus particulièrement à remercier votre pays de l'initiative qu'il a prise d'organiser ce débat très important sur la situation en Haïti. Nous vous félicitons de la façon dont vous avez su diriger l'attention de la communauté internationale une nouvelle fois sur Haïti et dont vous nous avez rappelé la terrible tragédie qui s'est abattue sur cette nation et les défis continus qui l'attendent sur la voie de la reconstruction et du relèvement. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour réaffirmer ses engagements et redoubler d'efforts à l'appui du Gouvernement et au peuple haïtiens qui s'efforcent d'améliorer et reconstruire leurs vies.

Ma délégation tient à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Préval et à sa délégation et à le remercier de mener le peuple haïtien sur la voie de la stabilité en ces temps difficiles. Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire général et à son Envoyé spécial pour Haïti, le Président Clinton, et les remercions de la façon dynamique dont ils continuent de mener les efforts de relèvement en Haïti. Nous souhaitons également la bienvenue à tous les participants de haut niveau dans le débat d'aujourd'hui et les remercions, plus particulièrement ceux qui viennent du voisinage d'Haïti. Cette participation de haut niveau montre bien que la communauté internationale reste solidaire du peuple et du Gouvernement haïtiens en ce moment critique de l'histoire du pays.

En janvier, le Conseil s'est réuni (voir S/PV.6471) pour commémorer l'anniversaire du tremblement de terre qui a frappé Haïti l'année dernière et qui a provoqué tant de désolation. Nous pensons qu'avec l'appui constant de la communauté internationale, Haïti sera en mesure de surmonter ces défis. Nous assurons le Conseil que l'Afrique du Sud continuera d'appuyer les efforts actuels et futurs de reconstruction et de développement du pays. L'Afrique du Sud continuera d'apporter un appui bilatéral à Haïti, notamment par le biais de mécanismes tels que le mécanisme trilatéral Inde-Brésil-Afrique du Sud.

Il est certain que les problèmes auxquels Haïti est confronté aujourd'hui sont interdépendants. Assurément, la sécurité et le renforcement des institutions dans des domaines tels que l'état de droit, la démocratie, la justice et le développement se renforcent mutuellement et doivent être menés de front. L'Afrique du Sud se félicite de la signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, en vertu duquel la MINUSTAH fournira une aide logistique temporaire pour renforcer les institutions haïtiennes chargées du respect de l'état de droit. Il s'agit là d'un bon exemple de la façon dont la communauté internationale peut appuyer les efforts déployés par Haïti lui-même pour

édifier un État fort. Ma délégation tient également à remercier la MINUSTAH, dirigée par Edmond Mulet, de ses efforts pour stabiliser Haïti.

L'Afrique du Sud se félicite que le deuxième tour des élections présidentielles et législatives ait eu lieu, dans l'ensemble, de manière pacifique. Nous notons également l'annonce des résultats provisoires, le 4 avril, et félicitons Michel Martelly de sa victoire. Comme les résultats définitifs ne seront annoncés que le 16 avril, nous demandons à tous les partis de veiller à ce que le processus électoral suive son cours et à ce que la transition démocratique soit menée à terme dans le cadre offert par la Constitution et la loi électorale haïtiennes.

Il faut insister sur le fait qu'il est essentiel que le processus électoral soit mené à bien dans le plein respect de la loi pour que le nouveau Gouvernement haïtien soit légitime. Il importe que toutes les parties acceptent les résultats des élections et travaillent ensemble à la formation d'un nouveau gouvernement après les élections. Tous les partis doivent œuvrer ensemble dans un esprit de réconciliation et d'inclusion essentiel à la stabilité d'Haïti.

En l'absence d'un effort concerté de la communauté internationale pour aider Haïti à se relever des diverses catastrophes humanitaires qui se sont abattues sur le pays l'année dernière, Haïti ne sera pas en mesure de devenir stable et de se développer sur le long terme, quels que soient les efforts qu'il déploie pour se doter d'institutions fortes. Ma délégation reste vivement préoccupée par le fait qu'une très faible proportion de l'aide annoncée pour les efforts de relèvement a été décaissée l'année dernière. Nous demandons donc à la communauté internationale de tenir ses engagements et d'aider le peuple haïtien à bâtir un avenir meilleur.

Compte tenu de la situation en matière de sécurité dans les camps et du niveau élevé de la violence, en particulier de la violence sexuelle et sexiste, nous pensons que la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour assurer la protection des plus vulnérables.

Pour terminer, l'Afrique du Sud reste convaincue qu'Haïti – la première république noire au monde qui nous a inspiré dans notre propre combat pour la liberté – a la capacité de résistance nécessaire pour se relever de cette catastrophe qui s'est abattue sur lui et pour reconstruire le pays. L'Afrique du Sud fera tout son possible pour veiller à ce que le rêve d'un Haïti uni et prospère devienne réalité.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter S. E. le Président Santos Calderón de présider aujourd'hui ce débat public du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également vivement de la présence parmi nous du Secrétaire général Ban Ki-moon, de son Envoyé spécial, le Président Clinton, du Président Préval d'Haïti, du Ministre des affaires étrangères de la Colombie, du Vice-Ministre du Brésil et du Ministre d'État du Royaume-Uni. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous parler de la situation en Haïti. Leur participation au débat d'aujourd'hui souligne leur attachement à la cause d'Haïti. Nous avons grandement profité de leurs vues.

Le Conseil de sécurité, tout comme les autres organes du système des Nations Unies, a continué de suivre de près la situation en Haïti en tenant des réunions fréquentes et, dans ce contexte, nous nous félicitons de l'organisation du débat public d'aujourd'hui par la présidence colombienne du Conseil de sécurité. Nous espérons que l'engagement soutenu de la communauté internationale et du Conseil, qui suivent la situation en Haïti, non seulement rassurera le peuple et le Gouvernement haïtiens, mais aussi renforcera la cohérence des efforts déployés par les institutions multilatérales et les partenaires bilatéraux pour aider les autorités haïtiennes.

L'ampleur de la dévastation provoquée par le tremblement de terre en Haïti, qui a tué près de 300 000 personnes et en a blessé autant, est bien connue de tous. Alors qu'Haïti s'efforçait de se remettre de cette catastrophe, il a été frappé par une épidémie de choléra, ce qui n'a fait qu'aggraver une situation déjà sombre. Comme si cela ne suffisait pas, le pays s'est retrouvé embourbé dans une crise politique provoquée par une série de litiges électoraux après les élections présidentielles et législatives. Le retour d'exil d'anciens dirigeants haïtiens ont semblé exacerber les tensions politiques.

Cette année sera de nouveau une période difficile pour Haïti, avec un changement de gouvernement et le défi que représente la poursuite des efforts de relèvement. C'est une source de satisfaction que les résultats préliminaires du second tour de l'élection qui s'est tenu le mois dernier aient été annoncés et que M. Michel Martelly en ait été déclaré vainqueur. Nous espérons que le résultat définitif de cette élection

présidentielle sera annoncé rapidement et que tous les acteurs politiques haïtiens l'accepteront. À cet égard, nous nous félicitons des rôles joués par les organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains (OEA), pour régler les différends électoraux durant la première étape de l'élection présidentielle. Il est essentiel que la passation de pouvoir se fasse sans heurt. Nous espérons également que le leadership politique en Haïti fera preuve de maturité en cette période délicate et saura répondre aux attentes du peuple haïtien.

Haïti requiert un appui constant de la part de la communauté internationale dans ses efforts nationaux vers le relèvement, la reconstruction et le développement à long terme. Comme près de 680 000 personnes vivent toujours dans des camps, tandis que des millions connaissent des conditions extrêmement difficiles, notamment le manque d'accès à l'eau salubre, à l'assainissement ainsi qu'à d'autres services de base et aux efforts de relèvement, le besoin le plus pressant n'est pas seulement de faire preuve de solidarité et d'engagement, mais également d'accélérer le rythme des efforts de reconstruction. Parallèlement, il est également nécessaire de donner la priorité aux réformes institutionnelles axées sur la bonne gouvernance, l'état de droit et la mise en place d'institutions dans le cadre d'un processus contrôlé et dirigé par Haïti.

Il va sans dire qu'une meilleure coordination entre les organisations humanitaires et les donateurs d'une part, et le Gouvernement haïtien de l'autre, est nécessaire. En plus d'éviter les chevauchements, on pourra ainsi orienter l'aide vers les secteurs qu'Haïti jugera les plus prioritaires. Les divers organismes des Nations Unies doivent s'employer en priorité à améliorer les moyens techniques dont dispose Haïti afin que ce pays puisse utiliser pleinement et correctement l'aide apportée.

L'Inde a apporté une contribution modeste aux efforts des autorités haïtiennes pour faire face à la situation dans le pays. Immédiatement après le séisme, au nom de l'Inde, j'ai remis une modeste somme à mon collègue, le Représentant permanent d'Haïti. L'Inde a également apporté une contribution au Fonds central pour les interventions d'urgence, dont il a été fait bon usage dès que le travail de relèvement a commencé en Haïti. L'Inde s'est également engagée à reconstruire un ministère, au choix du Gouvernement haïtien. Nous attendons qu'il nous indique pour la reconstruction de quel bâtiment nous devons commencer les préparatifs.

Conscients qu'il fallait répondre aux besoins essentiels de la population haïtienne – abri, eau potable et installations sanitaires –, nous avons avec nos partenaires, le Brésil et l'Afrique du Sud, étendu le champ d'action et la portée des activités du programme de gestion des déchets en Haïti financé par le Fonds d'affectation spéciale mis en place par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS). L'IBAS s'implique également dans d'autres projets relatifs à cet effet et consacre des ressources à la reconstruction d'un dispensaire en Haïti.

Nous saluons et appuyons vigoureusement le rôle joué par les membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans les activités humanitaires et de relèvement, en apportant leur concours aux autorités locales. Nous sommes fiers des efforts remarquables qu'ils ont déployés, au niveau des composantes civile, militaire et de police, au lendemain du séisme catastrophique, cela en dépit des pertes immenses subies par la Mission elle-même. Nous nous félicitons également du rôle important joué par la MINUSTAH pour veiller à ce que la période précédant le second tour de l'élection, en mars 2011, se passe dans le calme. Je tiens également à rappeler les contributions des officiers de police indiens déployés auprès de la MINUSTAH, actuellement au nombre de 470 et groupés en trois contingents, dont deux ont été déployés par l'Inde après le tremblement de terre, à la demande des Nations Unies.

Nous espérons qu'Haïti, avec l'appui de la communauté internationale, saura cette année non seulement se relever plus vite des conséquences des catastrophes de l'an dernier, mais fera également preuve de la résilience politique requise pour mener à bien les réformes nécessaires afin d'améliorer les conditions de vie de sa population. L'Inde s'est engagée à participer aux efforts collectifs qui visent à atteindre ces objectifs.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la présidence colombienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la situation en Haïti.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Haïti a entamé la dernière phase du processus électoral et ce débat est donc tout à fait opportun. En cette conjoncture critique, il est important que le Conseil renouvelle son message d'appui et de solidarité envers le peuple haïtien.

Votre présence ici aujourd'hui, Madame la Présidente, ainsi que celle du Président Santos Calderón, souligne à quel point il est important pour votre pays, et pour de nombreux autres, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'aider la population haïtienne à se relever après qu'elle eut été frappée par un séisme catastrophique, suivi d'ouragans dévastateurs et d'une épidémie de choléra.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et son Envoyé spécial, l'ancien Président William Jefferson Clinton, de leurs rapport et exposé aujourd'hui. Je félicite le Président Clinton de ses initiatives en matière de reprise économique, notamment en ce qui concerne les petites entreprises. Je voudrais aussi m'associer à mes collègues pour souhaiter une très chaleureuse bienvenue au Président Préval. Je tiens à lui rendre hommage pour avoir dirigé son pays pendant une période très difficile, y compris une passation de pouvoir pacifique.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite dans le courant du présent débat au nom de l'Union européenne.

Plus d'un an après le séisme qui a ravagé Haïti, les défis auxquels la population est toujours confrontée restent particulièrement intimidants. Le Conseil rappellera à juste titre que le Gouvernement et le peuple haïtiens doivent s'approprier le relèvement et la reconstruction et en assumer la responsabilité. Parallèlement, nous avons tous conscience que cela exige un appui et une assistance soutenus et bien coordonnés de la part de la communauté internationale.

La Mission des Nations Unis pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a reçu un mandat complexe, qu'elle met en œuvre avec pragmatisme. Nous tenons à saluer la direction compétente d'Edmond Mulet à cet égard et à le remercier, lui et son équipe, de leur engagement sans faille. Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, le regretté Hédi Annabi, qui a perdu la vie lors du tremblement de terre.

Je vais m'attacher à trois domaines dans lesquels la MINUSTAH a un important rôle d'appui à jouer, à savoir les élections; la sécurité; et la reconstruction, le développement et l'état de droit. Je voudrais d'abord aborder les élections.

Le processus électoral doit être mené à terme de manière pacifique, crédible et légitime. À la lumière des résultats préliminaires de l'élection présidentielle, nous enjoignons nous aussi à tous les dirigeants politiques haïtiens d'assumer leurs responsabilités, de contribuer de manière constructive à une atmosphère propice au dialogue politique, d'aider à soigner les blessures des batailles politiques du passé et de construire ensemble un avenir meilleur pour leur pays.

Deuxièmement, s'agissant de la sécurité, le maintien de la présence de la MINUSTAH reste nécessaire pour la stabilisation et le développement du pays. Nous rendons hommage à tous les hommes et femmes de toute nationalité qui apportent leur concours à cette importante mission des Nations Unies. En matière de sécurité, d'innombrables défis se dressent, de la violence en bandes organisées aux trafics de drogues et de personnes en passant par les violences sexuelles et sexistes. Sur ce dernier point, nous félicitons les Nations Unies d'avoir mis au point un plan opérationnel visant à renforcer la sécurité des femmes, et saluons la MINUSTAH pour avoir lancé une campagne visant à décourager les violences sexuelles. Nous exhortons tous les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts pour renforcer la protection des groupes vulnérables.

Troisièmement, concernant la reconstruction, le développement et l'état de droit, il sera essentiel pour l'avenir, la reconstruction et le développement à long terme du pays qu'Haïti parvienne à attirer des investissements privés étrangers.

L'Allemagne sait sincèrement gré à l'Envoyé spécial en Haïti, le Président Clinton, des efforts constants qu'il déploie pour aider le peuple haïtien à s'engager dans la voie de la reconstruction et du développement et pour inciter le secteur privé à envisager les possibilités d'investissement que recèle Haïti. Pour que ces efforts aboutissent, il importe de renforcer l'état de droit dans tous les secteurs de la société et de veiller à ce que tous les acteurs concernés l'observent et le respectent.

Des capacités institutionnelles suffisantes et un cadre juridique adapté sont des conditions essentielles au développement économique durable du pays et à l'augmentation des investissements étrangers. Nous félicitons le Représentant spécial, Edmond Mulet, d'avoir pris l'initiative de revoir l'affectation des ressources en vue d'appuyer un pacte portant sur l'état de droit, qui doit permettre de traiter de concert primauté du droit et développement économique.

Nous prenons également note de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les partenaires internationaux afin qu'ils collaborent avec le Gouvernement haïtien et

l'ONU, de façon concertée et cohérente, au renforcement de l'état de droit.

Madame la Présidente, dans la perspective du présent débat, le Gouvernement colombien a apporté son ferme appui à l'appel lancé en faveur de l'amélioration de l'efficacité de la coordination de tous les efforts internationaux en Haïti. Nous partageons pleinement votre sentiment d'urgence à cet égard et appuyons toute initiative de nature à améliorer les mécanismes de coordination existants dans le respect des priorités du Gouvernement haïtien.

L'ONU, et notamment l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH, doit continuer de jouer un rôle fondamental à cet égard. Dans ce contexte, nous encourageons également la Coordonnatrice des affaires humanitaires à poursuivre ses efforts de coordination. Toutes les parties prenantes, notamment les centaines d'organisations non gouvernementales qui œuvrent sur le terrain, doivent continuer à contribuer de manière constructive à ces efforts afin de permettre la réalisation de progrès véritables.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Allemagne reste déterminée à aider le peuple haïtien, tant à titre national qu'en tant que membre de l'Union européenne.

M. Messone (Gabon) : Madame la Présidente, ma délégation vous remercie et vous félicite du présent débat consacré à l'examen de la question concernant la situation en Haïti. Nous tenons à remercier le Président Clinton et le Secrétaire général des communications qu'ils viennent de nous faire, riches en informations sur la situation.

Ce débat se déroule après le deuxième tour de l'élection présidentielle, dans un contexte d'espoir retrouvé en Haïti. Aussi nous voulons saluer la présence du Président René Préval à ce débat et le rôle qu'il a joué dans la bonne reprise du processus électoral.

Le Gabon a un intérêt particulier à ce débat. Nous avons bénéficié au cours de notre histoire de la contribution d'Haïti. Aussi sommes-nous restés attentifs à la situation dans ce pays depuis 2004, et c'est dans cet esprit que nous avons apporté notre modeste contribution, 1 million de dollars, suite au séisme de janvier 2010. Ma délégation souhaite intervenir sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire.

Ayant suivi les communications qui viennent de nous être faites, le Gabon voudrait saluer la contribution considérable que la communauté internationale s'efforce d'apporter en Haïti depuis 2004. Nos efforts conjoints et notre contribution vont être encore plus nécessaires et déterminants pour assurer un redressement durable d'Haïti, en particulier pour permettre à l'État de reprendre la fourniture normale des services de base à la population.

L'environnement politique est aujourd'hui marqué par les suites du second tour de l'élection présidentielle, dont les résultats ont été proclamés par le Conseil électoral. Nous saluons les efforts des acteurs politiques et du peuple haïtiens pendant cette période particulièrement sensible de l'entre-deux tours. Nous faisons le vœu que la fin du processus électoral conduise à présent le pays vers le fonctionnement normal des institutions. Mais au-delà, le parachèvement du processus électoral doit conduire vers les réformes tant souhaitées et la consolidation des institutions démocratiques nécessaires au développement du pays. Ce processus de réforme doit s'appuyer sur la réconciliation des Haïtiens, qui ont longtemps vécu dans un contexte de fracture sociale profonde. Aussi le Gabon encourage-t-il la classe politique et la société civile à unir leurs efforts dans ce sens afin de créer les conditions d'un relèvement global durable en Haïti.

La situation sécuritaire s'est améliorée ces derniers mois, en raison, pour l'essentiel, de l'efficacité opérationnelle améliorée de la Police nationale d'Haïti (PNH). Cela s'est illustré dans la sécurisation du processus électoral. C'est l'un des acquis de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), déployée depuis 2004. Les composantes militaire et de police de la MINUSTAH ont participé, aux côtés de la Police nationale haïtienne, à la sécurisation de l'ensemble du processus. Le Gabon se félicite de cette collaboration fructueuse et des résultats qui en découlent aujourd'hui.

Mais la situation sécuritaire doit continuer de s'améliorer. Les efforts doivent porter non seulement sur la sécurisation urbaine, mais également, de façon urgente, sur la protection des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants. Dans ce sens, il est important de renforcer la sécurité dans les camps, qui abritent encore de nombreux déplacés.

La MINUSTAH et les autres partenaires d'Haïti doivent poursuivre leur assistance au renforcement des capacités humaines et organisationnelles de la PNH pour qu'elle puisse lutter contre les autres problèmes de sécurité et les autres formes de criminalité en Haïti, notamment la recrudescence des activités des gangs et le trafic de drogue.

La MINUSTAH est aujourd'hui plus que jamais impliquée dans le processus de relèvement et de reconstruction des institutions, de l'économie et des infrastructures du pays. Nous tenons à saluer la détermination et le professionnalisme de son personnel. C'est pourquoi le Gabon souhaite la mise en œuvre rapide du cadre stratégique intégré, dont l'opérationnalité rend plus cohérente la coordination des activités entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies.

De même, nous saluons le dynamisme de la coopération régionale et sous-régionale, marquée, entre autres, par l'appui de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes, dont la contribution à l'effort de reconstruction constitue un important pilier.

En outre, mon pays apprécie hautement le rôle et la valeur ajoutée de la coopération décentralisée, qui ont permis la mobilisation et le déploiement rapides de l'aide humanitaire, notamment dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de choléra.

Nous devons tirer les enseignements des autres tentatives de coordination de l'action de la communauté internationale en Haïti, notamment l'exemple du cadre de coopération intérimaire et celui du cadre de gouvernance et de réforme de l'État. Il importe que le plan d'action pour la reconstruction et le développement ouvre de nouvelles perspectives, notamment en ce qui concerne l'appropriation du processus par les Haïtiens, en Haïti et à l'extérieur, l'identification des priorités d'action structurelles, institutionnelles et sectorielles.

Mais au-delà, il importe que la communauté internationale honore ses engagements. La capacité qu'a Haïti de poursuivre les tâches urgentes postérieures au séisme, ainsi que l'avenir du pays, passent par une passation de pouvoir démocratique et pacifique, la mise en œuvre des réformes politiques institutionnelles, le ferme soutien de la communauté internationale à l'égard du nouveau Gouvernement et la capacité du nouveau Gouvernement d'impulser le développement économique par la promotion des investissements et la création d'emplois.

Pour conclure, le Gabon renouvelle son soutien à l'action internationale en faveur d'Haïti ainsi qu'à l'action de la MINUSTAH, et enfin, nous soutenons la déclaration présidentielle qui sera adoptée au terme de ce débat.

M. Araud (France) : Je remercie la Colombie d'avoir organisé ce débat à un moment charnière pour Haïti, et je remercie notamment les Présidents Santos et Préval d'assister à ce débat. Je voudrais saluer l'action de M. Edmond Mulet à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Secrétaire général, dans son dernier rapport, a fait apparaître les défis auxquels doit continuer de faire face Haïti : une crise politique qui n'a que trop duré, une reconstruction trop lente, des centaines de milliers de personnes déplacées, une économie à rebâtir, un état de droit fragilisé, la recrudescence des faits criminels et délictuels, et je pense tout particulièrement aux violences sexuelles commises contre les femmes et les filles dans les camps de déplacés.

Dans ce contexte difficile, le défi immédiat est la stabilité politique. Le retard de développement joue sans doute un rôle néfaste sur la stabilité, mais il ne peut y avoir de développement solide sans stabilité politique. Les élections qui viennent d'avoir lieu doivent permettre la mise en place de nouvelles institutions avec lesquelles la communauté internationale poursuivra ses efforts de coopération.

Nous appelons solennellement les candidats, la classe politique et la population à respecter le processus démocratique et à construire l'avenir du pays sur cette base après la victoire de M. Martelly. Haïti a besoin d'un climat politique serein pour avancer et résoudre ses problèmes, l'avenir du pays dépendant avant tout des grandes orientations politiques que dessineront les instances dirigeantes nouvellement élues.

En effet, la communauté internationale est au côté d'Haïti, mais elle ne pourra rien apporter de durable sans un pilotage déterminé du processus politique et de reconstruction par ses dirigeants. Cette appropriation nationale est particulièrement importante dans le domaine de l'état de droit. Comment assurer un flux d'investissements sans sécurité publique et juridique, sans un système judiciaire en état de marche?

Comment assurer la sécurité de la population sans une police performante, assez nombreuse pour se déployer en tous points du territoire, respectueuse de son mandat et des droits de l'homme?

Nous pouvons nous féliciter de réels progrès dans ces domaines, mais ces progrès doivent encourager à la fois les responsables politiques haïtiens et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts sans relâche. Les futures autorités pourront compter sur la France pour les accompagner dans leur tâche de reconstruction et de développement du pays.

En ce qui concerne la reconstruction, les obstacles doivent être levés pour accélérer le rythme du déblaiement des débris et de la reconstruction des immeubles, ce qui nécessite des moyens techniques lourds. La France vient de fournir 40 camions, adaptés au terrain, au Ministère des travaux publics, des transports et des communications à cette fin.

Au-delà, la communauté internationale devra maintenir son effort et sa mobilisation. Il faut souligner l'ampleur des efforts consacrés par la communauté internationale à Haïti, tant humains, techniques, que financiers. Ces efforts sont les fruits du travail acharné des milliers de personnes qui travaillent sur place, notamment au service des Nations Unies, notamment dans le cadre de la MINUSTAH qui continuera de jouer un rôle de stabilisation essentiel.

C'est l'apport d'une expertise technique, visant à renforcer les capacités locales, car il ne saurait y avoir de redressement sans renforcement des compétences détenues et développées par les Haïtiens eux-mêmes. Ce sont enfin l'aide financière et notamment l'aide financière qui a été promise et qui doit être versée, ce qui n'est pas encore le cas, comme l'ont souligné et le Président Préval et le Président Clinton.

La France est présente dans tous les domaines : elle contribue au personnel de la MINUSTAH – avec notamment plus de 70 gendarmes et policiers –, elle apporte une assistance technique, en particulier par le biais d'actions de formation policières et judiciaires, et son assistance se monte à plus de 300 millions d'euros pour la période 2010-2011, dont plus de la moitié a déjà été engagée. La contribution française passe également par l'Union européenne, que rappellera tout à l'heure la Haute-Représentante de l'Union européenne. La France s'associe par avance à la déclaration qu'elle fera.

La France poursuivra son engagement aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies. Elle le fera dans le cadre d'un effort global impliquant l'État, mais en y associant aussi les collectivités locales françaises, notamment les départements français des Amériques, les organisations non gouvernementales, les entreprises et la diaspora haïtienne vivant en France.

M. Moraes Cabral (Portugal) : Permettez-moi, tout d'abord, de remercier la présidence colombienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat si important, et de saluer particulièrement votre présence, Monsieur le Président de la République, ainsi que celle du Président d'Haïti, M. René Préval. Je remercie le Secrétaire général et le Président Clinton pour leurs exposés si utiles pour le déroulement de nos travaux. Je voudrais aussi souligner la présence si significative de membres de différents gouvernements amis, membres de notre communauté ibéro-américaine, dont l'apport à ce débat illustre d'une façon particulièrement éloquente notre engagement collectif et notre solidarité avec Haïti.

Nous menons aujourd'hui un débat élargi sur Haïti, élargi dans le sens que nous devons aborder un ensemble de défis, tous interconnectés, qui se posent à ce pays, que ce soit la sécurité, la reconstruction, le développement économique et social, le renforcement de ses institutions et de l'état de droit, ou la promotion des droits de l'homme et de la société civile. Un débat élargi, car i1 doit aussi traiter des causes profondes qui sont à l'origine des difficultés présentes, ainsi que l'éventail de mesures à la disposition de la communauté internationale pour consolider son appui au peuple et au Gouvernement haïtiens.

Nous partons nécessairement d'une constatation simple : la paix et la sécurité d'Haïti, ainsi que les efforts de reconstruction nationale et la poursuite de son développement, incombent, avant tout, au peuple et aux autorités d'Haïti, pays indépendant et souverain. La communauté internationale ne peut pas remplacer cette volonté souveraine et ne peut agir qu'en appui aux efforts de stabilisation et de développement menés par les Haïtiens eux-mêmes.

Pour ces raisons-ci, nous saluons l'élection de M. Michel Martelly à la présidence de la République. Ce choix démocratique du peuple haïtien constitue une condition essentielle pour garantir la stabilité politique et institutionnelle du pays et renforcer la confiance des Haïtiens, ainsi que de la communauté internationale, dans la capacité du futur Gouvernement à mener à bien

un processus de reconstruction et de développement certes très complexe.

Permettez-moi dans ce contexte un mot de reconnaissance pour tout le travail accompli par le Président Préval et son gouvernement, pour les progrès enregistrés et pour le déroulement transparent de l'élection présidentielle. Le deuxième tour de cette élection représente un pas en avant important dans le processus démocratique haïtien, et nous remercions aussi la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ainsi que la Mission d'observation électorale conjointe de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes pour tout le travail accompli en ce domaine. Il faut désormais conclure le processus électoral, d'une façon crédible et transparente, ce qui renforcera encore la légitimité des institutions.

Les entraves à la sécurité et au développement en Haïti sont anciennes et structurelles. Le terrible tremblement de terre de 2010 n'a fait qu'attirer brutalement nos regards sur les insuffisances et les difficultés déjà vécues au quotidien par les Haïtiens depuis des décennies. Surmonter les effets de la catastrophe naturelle et des déficits accumulés prendra du temps et beaucoup d'efforts, avant que le people haïtien ne puisse bénéficier pleinement de la sécurité et du développement auxquels il a droit.

Ces efforts demanderont un engagement continu et conséquent de la communauté internationale, ainsi qu'une coordination plus efficace de l'aide, tout comme une plus grande cohérence des actions menées par la MINUSTAH, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, les donateurs, le Programme des Nations Unies pour le développement et les différents organismes des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU-Femmes ainsi que les différentes organisations non gouvernementales.

Je me réjouis d'avoir entendu le Président Clinton dire que des progrès ont été enregistrés dans ce domaine, mais nous pouvons encore améliorer cette coordination. La MINUSTAH a connu un succès certain dans son soutien à l'action des autorités haïtiennes, que ce soit dans les efforts de reconstruction, la distribution de biens et la prestation de services essentiels aux populations, les soins médicaux, la réduction du nombre de déplacés ou le combat contre les épidémies. Son rôle reste aussi important, en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes, dans les domaines de la capacitation institutionnelle, la poursuite des réformes nécessaires à la consolidation d'un état de droit, la promotion des droits de l'homme, le combat contre la criminalité ou la protection des groupes les plus vulnérables, le fonctionnement efficace de la justice et la fin de l'impunité. Ce sont tous des éléments indispensables pour garantir la sécurité, ainsi que la promotion d'un développement durable en Haïti.

Le Portugal ne peut que saluer vivement tout le travail accompli par la MINUSTAH depuis 2004, ainsi que le dévouement des membres de la Mission. À cet égard, je voudrais dire un mot spécial de reconnaissance pour les efforts personnels de M. Edmond Mulet. Nous l'encourageons à continuer à œuvrer en ce sens, tout en promouvant l'appropriation progressive par les autorités haïtiennes de leurs pleines compétences et responsabilités dans tous ces domaines, comme l'a souligné le Président Juan Manuel Santos Calderón. La paix ne repose pas sur la dépendance ni l'assistance extérieures. Elle dépend avant tout de la volonté des Haïtiens, de leurs institutions démocratiques et des progrès socioéconomiques qu'ils sauront réaliser.

Haïti a maintenant un nouveau Président élu démocratiquement. Le pays dispose désormais d'une occasion réelle de promouvoir un processus de réconciliation nationale et un modèle de développement économique et social dans le cadre d'un État de droit et dans le respect des droits fondamentaux de ses citoyens. Il nous semble qu'il serait opportun que le Conseil de sécurité, dans ce nouveau contexte, entame une réflexion approfondie sur la façon de renforcer les institutions haïtiennes, sur le transfert complet des responsabilités en matière de reconstruction et de développement du pays à ces institutions, ainsi que sur l'avenir d'une présence internationale en Haïti.

Nous souhaiterions aussi que le prochain rapport du Secrétaire général puisse inclure des propositions concrètes pour faire face aux défis sécuritaires.

Je veux exprimer aujourd'hui la confiance du Portugal dans la volonté et la détermination du peuple haïtien pour faire face et surmonter les multiples défis auxquels il est confronté. J'exprime aussi notre certitude que la communauté internationale fera preuve d'engagement et de solidarité pour contribuer à cet effort dans toute la mesure possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti, et souligne que c'est au Gouvernement et à la population haïtiens qu'il incombe au premier chef d'instaurer la paix et la stabilité et d'œuvrer au relèvement d'Haïti. Le Conseil salue la contribution apportée par la communauté internationale au processus de stabilisation en Haïti, notamment au renforcement des institutions législatives, judiciaires et exécutives du pays.

Le Conseil prend acte du caractère interdépendant des défis à relever en Haïti et réaffirme que les progrès durables accomplis dans les domaines de la sécurité, du renforcement des institutions et de l'état de droit, ainsi que de la consolidation des structures publiques nationales, de la démocratie, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du développement, se renforcent mutuellement. Il salue l'action entreprise par le Gouvernement haïtien et la communauté internationale pour relever ces défis.

Le Conseil se félicite du processus électoral qui se poursuit en Haïti et souligne combien il importe que ce processus soit mené à bien d'une manière pacifique, crédible et légitime afin de contribuer à la consolidation de la démocratie, de faciliter l'achèvement de la réforme constitutionnelle et de constituer une base solide pour la poursuite des activités de relèvement. Le Conseil prend acte de l'importante contribution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de l'Organisation des États américains et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales au processus politique.

Le Conseil souligne que la sécurité et le développement sont étroitement liés et interdépendants, et réaffirme que la sécurité doit aller de pair avec le développement économique et social. À cet égard, le Conseil affirme qu'il est indispensable que des progrès rapides et tangibles soient faits dans le relèvement et la reconstruction d'Haïti pour que le pays connaisse une stabilité durable.

Le Conseil prend acte des divers problèmes auxquels Haïti doit faire face et souligne le rôle fondamental de la MINUSTAH, qui est d'aider les autorités haïtiennes à instaurer un climat de sécurité et de stabilité propice au relèvement économique, notamment en mettant en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre, et à assurer les services essentiels en Haïti.

Le Conseil exprime sa préoccupation devant la situation des groupes vulnérables, notamment des personnes déplacées et des enfants victimes de la traite, et devant la montée de la violence sexuelle et sexiste. À cet égard, il encourage la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à continuer d'aider le Gouvernement haïtien à offrir une protection adéquate à la population civile, en prêtant tout particulièrement attention aux besoins des déplacés et des autres catégories vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Le Conseil souligne qu'Haïti ne connaîtra pas de stabilité véritable ni de développement durable tant qu'il n'aura pas consolidé ses institutions démocratiques. À cet égard, le Conseil insiste sur la nécessité de promouvoir l'état de droit en renforçant les institutions haïtiennes. Le Conseil réaffirme en outre qu'il incombe à la MINUSTAH de soutenir l'État haïtien dans les domaines de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de l'extension de l'autorité de l'État ainsi que de la promotion et de la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Le Conseil souligne qu'il importe au plus haut point de renforcer la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de lutter contre la violence, en particulier la violence sexuelle et sexiste, ainsi que la violence en bande et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, le Conseil se félicite du soutien que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale continuent d'apporter aux autorités haïtiennes et demande à la MINUSTAH de continuer d'appuyer l'agrément, l'encadrement et la formation des membres de la Police nationale d'Haïti et du personnel pénitentiaire et d'intensifier la coopération en vue de faire face à

ce problème, notamment d'aider aux activités de lutte contre le trafic de stupéfiants et d'assurer la formation aux droits de l'homme.

Le Conseil estime que le relèvement d'Haïti est un processus à long terme et engage la communauté internationale à continuer d'aider les autorités haïtiennes à faire en sorte que les catégories les plus vulnérables de la population aient accès aux services sociaux de base et à la justice.

Le Conseil salue les efforts déployés par les donateurs et leur demande d'honorer sans tarder tous leurs engagements financiers, y compris ceux qu'ils ont pris à la Conférence internationale des donateurs, tenue le 31 mars 2010 sur le thème "Un nouvel avenir pour Haïti". Il se félicite de l'action menée par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti pour diriger l'aide des donateurs vers les grandes priorités en matière de relèvement, et engage les donateurs et les organisations non gouvernementales et internationales qui soutiennent les activités de reconstruction à continuer d'apporter leur aide par l'intermédiaire de la Commission.

Le Conseil réaffirme qu'il importe que les États Membres et les autres parties prenantes continuent d'aider les autorités haïtiennes à renforcer les structures de gouvernance de base et à mettre à exécution le plan d'action national pour le relèvement et le développement d'Haïti, qui est un cadre efficace et cohérent.

Tout en prenant acte de la volonté de la communauté internationale de continuer à aider le Gouvernement haïtien à établir des stratégies de sécurité à long terme et de développement qui s'inscrivent dans un cadre cohérent, le Conseil souligne l'importance d'une action coordonnée et concertée entre le Gouvernement haïtien, l'Organisation des Nations Unies, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et les autres parties prenantes afin de produire des résultats durables.

Le Conseil se félicite de la volonté des organisations régionales et sous-régionales de contribuer au processus de stabilisation, de reconstruction et de consolidation de la démocratie qui se poursuit en Haïti. À cet égard, il demande à la MINUSTAH de continuer à coopérer étroitement avec ces organisations, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et les autres parties prenantes, notamment l'Organisation des États américains, l'Union européenne, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement.

Le Conseil remercie les États Membres qui soutiennent le processus de relèvement et de stabilisation en Haïti, notamment les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MINUSTAH. Il exprime sa reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis William J. Clinton, et au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Edmond Mulet, ainsi qu'au personnel de la MINUSTAH pour leur dévouement et leur engagement personnel dans l'action de stabilisation et de relèvement qui se poursuit en Haïti, conformément à leurs mandats respectifs et en étroite coordination avec les organismes des Nations Unies et les États Membres. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/7.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des affaires étrangères.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Voilà un an à peine, plus de 150 gouvernements et autres acteurs internationaux se sont réunis au Siège de cette organisation pour contribuer significativement au relèvement et à la reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre souffert par ce pays le 12 janvier 2010.

La solidarité fut absolument louable, à s'en tenir aux déclarations. En effet, le montant promis de 9 milliards de dollars pour la reconstruction, dont 5 milliards à verser dans les deux premières années, plus les offres supplémentaires en nature, quoiqu'insuffisantes, traduisaient une volonté de coopération indéniable. Le principe déclaré de dégager cette aide selon les priorités du Gouvernement haïtien, de façon à renforcer l'autorité de l'État, impliquait le respect de la souveraineté de ce pays touché si durement et des prérogatives de ses autorités gouvernementales. Il semblait donc exister une volonté universelle de venir en aide à cette nation héroïque, la

première à avoir brisé le joug colonial et aboli l'esclavage sur le continent américain.

Mais ce qu'il est advenu depuis n'a pas été en accord, hélas, avec l'esprit qui avait régné à la Conférence internationale des donateurs du 31 mars 2010, alors que, pourtant, nombre de ce qu'on appelle les principaux donateurs continuent d'assigner des ressources exorbitantes à la guerre et à l'intervention militaire. L'aide financière et matérielle promise, quoiqu'insuffisante au regard de l'ampleur du problème, n'a pas été versée. La volonté du Gouvernement haïtien n'a pas été respectée, pas plus que ses priorités. La reconstruction d'Haïti à laquelle nous nous étions tous engagés reste en attente.

Dans les mois qui ont suivi le terrible séisme, Haïti a été, semble-t-il, la proie des gouvernements des pays les plus puissants et industrialisés qui distribuaient leur aide, de manière arbitraire et arrogante, par le biais de leurs sociétés voraces et de certaines de leurs plus riches organisations non gouvernementales. Jusqu'à maintenant, les fonds et les ressources continuent d'être canalisés en marge des programmes et du contrôle du Gouvernement haïtien, ce qui conduit au gaspillage, à la corruption et à la satisfaction d'intérêts tout à fait marginaux ou sélectifs.

Cuba fait siennes les inquiétudes que les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont exprimées dans le communiqué de leur Réunion intersessions du 26 février dernier, quand ils ont critiqué le Fonds pour la reconstruction d'Haïti et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et leurs méthodes de travail, et rappelé le respect dû aux priorités du Gouvernement haïtien et l'insuffisance des ressources dégagées par rapport aux ressources promises.

Cuba a axé ses efforts sur le secteur qui peut avoir le plus d'impact, la santé publique, facteur clef de la durabilité et de la stabilité sociale d'Haïti. En coordination étroite avec l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) et selon les indications et priorités du Gouvernement haïtien, nous avons œuvré inlassablement pour lancer un programme de relèvement du système de santé national, dont la pierre de touche est de satisfaire aux besoins sanitaires des trois quarts de la population la plus nécessiteuse, aux moindres frais. Du 12 janvier 2010 à ce jour, près de 2 millions de patients ont été soignés; plus de 36 000 opérations chirurgicales ont été réalisées, ainsi qu'environ 8 500 accouchements; et plus de 465 000 personnes ont bénéficié d'un traitement par physiothérapie. Nous avons fourni des services dans 23 hôpitaux communautaires de référence, dans 30 salles de physiothérapie, dans 13 établissements de santé, dans 2 postes chirurgicaux ophtalmologiques et au Laboratoire de santé publique. Un programme intégral d'hygiène et d'épidémiologie est mis en place dans 10 départements du pays.

Le programme de coopération promu par Cuba compte 1 117 coopérants sanitaires, dont 923 Cubains et 201 ressortissants d'autres pays qui ont obtenu leur diplôme à Cuba. Les ressources apportées d'une manière solidaire et généreuse par le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, ont été essentielles. Nous avons aussi œuvré étroitement avec le Brésil dans le cadre d'un accord tripartite avec Haïti.

Cuba a aussi reçu le soutien de plusieurs pays pour pouvoir exécuter ce programme de santé. La Namibie, la Norvège, l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Espagne, ainsi que des groupes de donateurs individuels, ont apporté au total un peu plus de 3,5 millions de dollars. Nous sommes prêts à travailler avec tout pays ou toute organisation qui, d'une manière rigoureusement humanitaire, en respectant le Gouvernement haïtien et en pleine coordination avec lui, souhaiterait participer à la reconstruction et au développement de son système de santé.

Parallèlement, les médecins cubains ont dû faire face à une grave épidémie de choléra. À cette fin, ils ont établi 67 unités médicales, qui ont soigné plus de 73 000 patients, soit le tiers des patients traités dans le pays, et dont seuls 272 sont décédés, pour un taux de mortalité de 0,37 %, cinq fois inférieur à celui des autres institutions présentes en Haïti. Le traitement de tous ces patients a exigé du dévouement et un esprit de sacrifice, surtout la nuit. Durant ces 77 derniers jours, notre personnel médical et paramédical n'a enregistré aucun décès des suites du choléra. Une nouvelle expérience, les groupes d'enquête active – appelés « Subcomuna Adentro » (Au cœur de la sous-commune) – a permis d'examiner presque 1,7 million de personnes vivant dans des communautés ne disposant pas de services de santé et de diagnostiquer plus de 5 300 cas de choléra à domicile.

Si je donne ces chiffres, avec toute la modestie de notre peuple, c'est juste pour exprimer, exemples à l'appui, notre conviction qu'Haïti a besoin d'une aide

substantielle et désintéressée, étroitement coordonnée avec le Gouvernement, à même de contribuer à son développement et de lui permettre de surmonter les immenses difficultés et les clivages socioéconomiques qui empêchent la stabilité du pays et le progrès de son peuple.

Haïti n'a pas besoin de force d'occupation, pas plus qu'elle n'est et ne peut se convertir en un protectorat des Nations Unies. Le rôle des Nations Unies est d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à consolider leur souveraineté et leur autodétermination. Les forces de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sont restées dans ce pays avec un mandat tout à fait précis de promotion de la stabilité qu'il aurait fallu rigoureusement respecter. La MINUSTAH n'est pas habilitée, sur le plan politique, à s'ingérer dans des affaires intérieures qui ne relèvent que des Haïtiens. On ne saurait accepter qu'elle se mêle des choix électoraux ou qu'elle exerce des pressions sur les autorités souveraines dans un sens ou dans un autre. Elle n'est pas non plus habilitée à parler au nom d'Haïti.

Cuba est fermement convaincue que la situation humanitaire en Haïti est du ressort, non du Conseil de sécurité, mais de l'Assemblée générale, dont il usurpe fréquemment les facultés. Haïti n'est pas une question qui menace la paix et la sécurité internationales, ni qui peut se régler par des forces militaires conçues pour des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, les sérieuses conséquences des omissions, des abus, des deux poids deux mesures et des procédés antidémocratiques dont souffre ce conseil sont de notoriété publique.

Les problèmes de cette nation sœur découlent pour l'essentiel de siècles de pillage colonial et néocolonial, du sous-développement, d'une des dictatures les plus longues et les plus sanglantes qu'ait connue notre région et de l'intervention étrangère. Il faudrait, une bonne fois pour toutes, respecter le droit inaliénable du peuple haïtien à l'indépendance et à l'autodétermination.

Haïti a besoin de ressources pour se relever et se développer. Il a besoin d'engagements humains, non d'ingérence ni de manipulation politique. Il a besoin d'un tantinet de générosité, et non de tant d'égoïsme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais signaler que le Président Clinton m'a demandé personnellement de transmettre ses remerciements au Ministre des affaires étrangères de Cuba et à son pays pour la façon dont Cuba a collaboré au processus de reconstruction d'Haïti.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Timerman (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant d'entrer dans le vif du sujet de ce débat, je transmets les condoléances du peuple et du Gouvernement argentins à l'Organisation des Nations Unies, aux gouvernements des pays dont étaient ressortissantes les victimes et à l'entourage de ces personnes qui sont décédées au service de la paix en Afghanistan après l'attaque survenue vendredi dernier dans les locaux de l'Organisation. Nous constatons que, de nouveau, l'intolérance envers autrui pour des motifs de religion et de culture conduit à des actes de violence inacceptables. Nous espérons que le sacrifice de ceux qui ont payé de leur vie pour la paix et la sécurité internationales nous incitera à redoubler d'efforts pour bâtir une culture de paix.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril, et à vous remercier tout particulièrement d'avoir organisé ce débat public sur la situation en Haïti. Cela nous donne l'occasion de réaffirmer notre ferme attachement à ce pays, ce qui se traduit par le fait que 70 % des effectifs déployés par l'Argentine dans sept opérations de maintien de la paix de cette organisation se trouvent au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

La communauté internationale a réaffirmé à maintes reprises son attachement indéfectible à Haïti. De plus, des crises successives provoquées par des phénomènes naturels aux effets dévastateurs nous rappellent régulièrement la nécessité de maintenir constamment notre effort de coopération.

Après le tremblement de terre de janvier 2010, la Commission intérimaire pour la reconstruction en Haïti a été créée, avec pour tâche essentielle de coordonner l'aide internationale, domaine dans lequel nous espérons toujours que l'ONU jouera le rôle important qui lui revient.

Pour sa part, l'Argentine assume des responsabilités spécifiques supplémentaires, dont elle continue de s'acquitter en contact direct avec les autorités haïtiennes, comme la fourniture d'une aide humanitaire par le biais des Casques blancs, au cours

de quatre missions entre 2004 et 2010, ou la promotion de la production locale d'aliments frais dans des potagers familiaux, scolaires et communautaires grâce au Programme Pro-Huerta Haïti, ayant pour objectif ultime la sécurité alimentaire.

L'attachement de l'Argentine à Haïti s'est traduit également dans sa participation active à l'Union des nations de l'Amérique du Sud, organisation qui, entre beaucoup d'autres actions et engagements, a décidé en février 2010 de créer un fonds destiné à la reconstruction du pays, et a officialisé sa présence sur l'île en août 2010 avec l'installation d'un secrétariat technique à Port-au-Prince.

Au-delà de l'engagement général pris par l'ensemble de la communauté internationale pour reconstruire le pays, nous sommes conscients de l'insatisfaction de certains secteurs de la population haïtienne en raison de l'absence de l'aide internationale promise, ce qui a influé indirectement sur la perception de la présence internationale dans le pays. Cela nous a poussés à réfléchir à la possibilité d'adapter le mandat de la Mission, et aussi à la manière dont les pays de notre région participeront à la prochaine étape.

Nous sommes convaincus que la participation locale est le principe fondamental à prendre en considération s'agissant du maintien et de la consolidation de la paix. À cet égard, aux côtés d'autres pays de la région, nous considérons qu'il importe d'établir sans tarder un contact direct avec les autorités élues afin de connaître leur opinion sur ce qu'elles attendent de la coopération internationale en général, et des efforts spécifiques que peuvent déployer les États Membres de l'Organisation en vue de reconstruire Haïti.

Dans le droit fil de ce que je viens de dire, plusieurs Ministres des affaires étrangères et de la défense d'Amérique latine se sont réunis à Montevideo, le 10 mars dernier, pour réfléchir sur la question. À l'issue de cette rencontre, nous avons décidé d'élaborer un rapport sur la situation en Haïti et sur la possible coopération de la région avec les nouvelles autorités, notamment par le biais d'un appui institutionnel et des contingents de la MINUSTAH.

Une fois que nous aurons rédigé le rapport régional en question, nous espérons pouvoir travailler avec le Secrétariat pour que, lors de la préparation du prochain rapport du Secrétaire général et de l'élaboration du budget de la MINUSTAH, l'on prenne dûment en compte deux points très importants. Premièrement, il convient de prêter une attention suffisante aux aspects relatifs au renforcement de l'état de droit et à la reconstruction des institutions haïtiennes, comme l'entraînement et l'équipement de la Police nationale d'Haïti. Deuxièmement, il importe de prendre en considération ce que les contingents militaires de la MINUSTAH peuvent apporter en faveur de la consolidation de la paix dans le pays, notamment la possibilité d'intensifier l'activité des entreprises d'ingénierie dans le domaine de la reconstruction, en partant du travail réalisé jusqu'ici.

Enfin, au-delà des critères qui seront adoptés pour le mandat de la MINUSTAH, il sera essentiel que l'ONU assume une plus grande responsabilité dans la coordination des efforts internationaux d'appui à Haïti, toujours sur la base des priorités fixées par ce pays, de manière à avancer durablement vers la consolidation d'un cadre de stabilité permettant d'entamer un transfert des responsabilités aux autorités haïtiennes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Chili.

M. Moreno Charme (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili tient à féliciter la Colombie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et d'avoir proposé au Conseil d'organiser un débat sur la situation dans la République sœur d'Haïti, sujet prioritaire dans les préoccupations de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La participation à la présente séance du Président de la République d'Haïti, S. E. M. René Préval, et d'un grand nombre de Ministres des relations extérieures de la région, ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation des États américains, M. José Miguel Insulza, et du président de la Banque interaméricaine de développement, M. Luis Alberto Moreno, est la preuve évidente de notre attachement aux besoins et aux problèmes du peuple haïtien. Cela étaie également l'appel que nous avons lancé à la communauté internationale pour qu'elle se mobilise, et qu'elle appuie le peuple haïtien ainsi que ses efforts visant à instaurer la paix et la sécurité, la stabilité politique et le développement socioéconomique.

Le Chili s'associe au discours que prononcera le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, dont le Chili est membre.

Le Chili s'intéresse de longue date à la situation haïtienne. Membre du Conseil de sécurité à l'époque où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été créée par la résolution 1542 (2004), le Chili fut l'un des premiers pays à y participer. Depuis lors, nous avons appuyé les efforts du Gouvernement et du peuple haïtiens en faveur de la paix et de la sécurité, du développement, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'instauration de l'état de droit.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2011/183*) qui rend compte en détail de l'évolution de la situation et souligne également les domaines où il faudra renforcer notre action. Je remercie également l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis, M. Bill Clinton, de son rapport détaillé sur les activités de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Nous apprécions son engagement et lui sommes reconnaissants des efforts qu'il déploie pour trouver des investissements productifs qui puissent tirer parti des forces vives de la nation haïtienne et dynamiser ses travailleurs, ses entrepreneurs et ses cadres. Nous remercions tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Edmond Mulet, de son activité inlassable à la tête de la MINUSTAH. Son travail est digne des plus vifs éloges.

Comme le note le rapport du Secrétaire général, 2010 a été, pour Haïti, une année de crises multiples. Le Chili espère que l'on se souviendra de 2011 comme d'une année marquée par le transfert pacifique du pouvoir, la consolidation de la stabilité politique et sociale et la reconstruction nationale. Conformément aux principes qui inspirent notre politique étrangère et à la priorité accordée par le Gouvernement chilien à ses relations régionales, notre engagement particulier en Haïti s'agissant d'accompagner le pays dans ses propres efforts pour relever les défis en matière de reconstruction, de développement et de stabilité est fondé sur le principe d'appropriation nationale.

Le caractère interdépendant de ces défis est tel que pour réaliser des progrès soutenus et durables, il faut s'attaquer à divers problèmes dans des domaines allant de la sécurité à la consolidation démocratique, de l'état de droit à la reconstruction nationale, en passant par le renforcement des institutions, la promotion des droits de l'homme et le développement économique et social. En conséquence, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti doit continuer de s'employer à atteindre ces objectifs, à renforcer sa collaboration avec les institutions qui participent au processus de stabilisation, de reconstruction et de consolidation du pays, telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union européenne, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et la Banque interaméricaine de développement, en collaboration avec les institutions financières internationales.

En ce qui concerne la reconstruction institutionnelle du pays, je fais référence en particulier au processus électoral qui se poursuit et je note la précieuse contribution de la MINUSTAH et la coopération de l'OEA et de la CARICOM, grâce à la Mission conjointe d'observation électorale dirigée par l'Ambassadeur Colin Granderson. Le Gouvernement chilien le remercie, ainsi que son équipe. La mission conjointe a joué un rôle clef pour assurer le bon déroulement du deuxième tour des élections. Le Chili espère que le dépouillement des scrutins se déroulera de la même manière et qu'il y aura, en mai, une passation de pouvoir au nouveau président démocratiquement élu qui, jouissant d'une pleine légitimité, pourra relever les défis du pays avec le plein appui de son peuple et de la communauté internationale.

En ce qui concerne le renforcement de l'état de droit, il reste encore fort à faire, comme le montre le rapport du Secrétaire général. Il faut mettre un terme à la recrudescence marquée de la criminalité, de la violence sexuelle et sexiste, et du trafic et de l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'à la multiplication des bandes armées. Mon pays est déterminé à faire tout son possible dans ce domaine et examine actuellement des projets qui lui ont été présentés par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix afin de sélectionner ceux auxquels le Chili apportera sa coopération, en plus des bourses d'études pour les policiers qu'il continue d'allouer.

La MINUSTAH doit continuer de s'acquitter de son mandat. Elle doit notamment continuer de mettre en œuvre des projets à effet rapide et de fournir une assistance au Gouvernement haïtien pour assurer une protection adéquate de la population civile, en mettant plus particulièrement l'accent sur les personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Il est particulièrement inquiétant de noter que la criminalité organisée, en particulier celle liée au trafic de drogues, utilise Haïti comme base de distribution des drogues. De toute évidence, un état de droit précaire, combiné à l'absence de développement, offre un terreau fertile à la criminalité. Nous pensons donc que l'ONU doit apporter un soutien global à Haïti. En temps voulu, le Conseil devra renouveler le mandat de la MINUSTAH et mettre l'accent sur le lien entre ses activités et celles d'autres acteurs du développement du pays, en fonction des circonstances.

Pour contribuer à l'avenir d'Haïti, le Chili ne se contente pas de participer aux efforts dans le domaine de la sécurité, mais il s'intéresse également aux ressources humaines, à la formation de la police, à l'éducation préscolaire et à la formation technique dans le domaine de l'agroécologie. Nous espérons continuer de travailler dans tous ces domaines pour renforcer notre contribution à la sécurité, à la paix et au développement durable de ce pays frère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. García Belaunde (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter et vous remercier, Monsieur le Président Juan Manuel Santos Calderón, ainsi que le Gouvernement colombien, de l'initiative importante que vous avez prise de convoquer ce débat public du Conseil de sécurité pour examiner la situation dans la République sœur d'Haïti. Je saisis également cette occasion pour saluer la présence ici aujourd'hui du Président Préval et le féliciter de la façon sérieuse et transparente dont le processus électoral a été mené.

Le Pérou attache une importance toute particulière au processus de stabilisation et de reconstruction mené par le Gouvernement haïtien avec le soutien de l'ONU et d'autres institutions de la communauté internationale. Dans ce contexte, le Pérou fournit un contingent de plus de 300 hommes à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et des officiers militaires péruviens font partie de l'état-major de la Mission. Nous avons également annoncé notre intention de déployer des femmes au sein du contingent péruvien. Nous sommes convaincus qu'elles contribueront à la lutte contre l'un des fléaux qui frappent Haïti, à savoir la violence contre les femmes et les enfants.

Au-delà de sa présence sur le terrain, mon pays participe également activement au Groupe des « Amis d'Haïti », au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, au Groupe des Amis d'Haïti au sein de l'Organisation des États américains et au mécanisme de coordination politique des pays d'Amérique latine pour Haïti, connu sous le nom de Mécanisme 2 x 9.

Le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a changé la donne et le contexte dans lequel étaient menés les efforts de la communauté internationale pour stabiliser Haïti. Sous la direction du Gouvernement haïtien, nous devons relever le défi de la mise en œuvre d'une stratégie qui luttera efficacement contre les problèmes de sécurité et de développement auxquels nous faisons face aujourd'hui. Plus d'un an après le séisme, les problèmes demeurent et, pour les surmonter, il faut réaffirmer le principe de l'appropriation nationale. Ainsi, le Pérou réaffirme qu'à tout moment le Gouvernement haïtien lui-même doit mener le processus de reconstruction et de consolidation de ses institutions, conformément à la stratégie et aux priorités énoncées dans le plan d'action pour le relèvement et le développement en Haïti, issu du consensus et de consultations intergouvernementales avec divers secteurs de la société haïtienne et qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale.

Les pays d'Amérique du Sud sont fermement attachés au processus de reconstruction et de relèvement d'Haïti. Lors du sommet extraordinaire de l'Union des nations de l'Amérique du Sud sur la situation en Haïti qui a eu lieu à Quito en février 2010 à l'initiative du Président du Pérou, M. Alan García Pérez, un fonds spécial pour Haïti a été créé, auquel les pays de la région ont contribué pour un montant total de 100 millions de dollars. À l'heure actuelle, 65 % de ce montant ont déjà été décaissés. Le Pérou, qui a offert une contribution de 10 millions de dollars, a déjà décaissé plus de 4,5 millions de dollars, soit près de la moitié de la contribution annoncée. Au vu de la situation actuelle en Haïti, nous ne devons épargner aucun effort pour continuer à apporter au peuple haïtien un appui solide afin qu'il puisse relever les défis auxquels il doit encore faire face.

À cet égard, il est impératif de continuer à améliorer la coordination entre les initiatives du Gouvernement haïtien et celles des divers organismes qui opèrent sur le terrain, qu'ils soient nationaux, régionaux ou des Nations Unies. Il faut également entreprendre une action coordonnée, qui nous semble cruciale, avec les collectivités locales du pays afin

d'assurer une utilisation efficace des ressources et d'éviter les doubles emplois. L'aide financière internationale doit être canalisée de la manière la plus efficace et la plus coordonnée possible, en fonction des priorités établies par le Gouvernement haïtien et conformément aux principes de l'appropriation nationale, de l'inclusion, de la primauté du droit, du bien-être social et, bien entendu, du respect des droits de l'homme.

Le Pérou tient à rendre hommage au Gouvernement haïtien actuel pour les efforts qu'il a consentis afin de concrétiser la stabilité politique et la reprise économique. Cette tâche doit, avec l'appui de la communauté internationale, être poursuivie par le nouveau gouvernement démocratiquement élu, qui prendra bientôt le pouvoir.

Le peuple haïtien, je le réitère, a besoin d'un appui permanent pour construire des institutions nationales solides et les consolider, dans le but d'instaurer une primauté du droit efficace, de combler les carences qui fragilisent les capacités institutionnelles et de pallier les pénuries de ressources humaines et matérielles du pays. À cet égard, il me semble important de souligner trois domaines ayant une incidence directe sur le processus de reconstruction et de relèvement en cours en Haïti, à savoir la gouvernance, la sécurité et le développement.

Le Pérou estime qu'il importe de maintenir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti afin qu'elle puisse continuer son action, l'accent étant mis sur la reconstruction et le développement, étant donné la corrélation entre cette action et les activités liées à la sécurité. Voilà pourquoi mon pays estime que, dans les consultations en cours au sein du Conseil de sécurité au sujet du renouvellement du mandat de la MINUSTAH, il serait important de prendre en considération non seulement les priorités nationales définies dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, mais également les axes fixés dans le nouveau cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti.

C'est en ayant cet objectif à l'esprit que, en mars, le Pérou a pris part à Montevideo à une réunion des Ministres de la défense et des affaires étrangères des pays d'Amérique latine dont les soldats sont déployés en Haïti. Au cours de cette réunion, il a été décidé de dépêcher en Haïti une mission spéciale d'évaluation afin d'évaluer la position et les exigences du nouveau Gouvernement haïtien concernant la MINUSTAH, et de faire des propositions pour le renouvellement de son mandat en octobre prochain.

La situation complexe et difficile à laquelle nous sommes confrontés exige que nous continuions à appuyer les efforts d'Haïti pour consolider la paix et la sécurité du pays, tout en œuvrant à sa stabilité et à sa reconstruction. À cet égard, il est impératif de réunir tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, au sein d'une alliance stratégique. Je tiens encore une fois à affirmer sans aucune ambiguïté que le Gouvernement et le peuple haïtiens pourront, dans l'accomplissement de ces tâches, continuer de compter sur l'appui solide, engagé et indéfectible du Pérou.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne donc maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Morales Troncoso (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine tient à remercier le Gouvernement colombien d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui en ce moment décisif de l'histoire d'Haïti.

La République dominicaine appuie pleinement la déclaration présidentielle que le Conseil vient d'adopter (S/PRST/2011/7). Parallèlement, nous vous remercions, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés pour tenir compte de toutes les opinions concernant Haïti, un pays qui compte parmi les difficultés les plus impérieuses que connaissent les Amériques dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Nous saluons la publication du rapport du Secrétaire général Ban Ki-moon (S/2011/183*) et réitérons que toutes les mesures adoptées doivent servir les intérêts du peuple haïtien. La République dominicaine voudrait également redire combien elle apprécie le travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui n'a pas perdu en efficacité malgré les lourdes pertes humaines et financières qu'elle a subies lors du tragique séisme de janvier 2010.

Il y a moins de deux mois, en février, la République dominicaine a participé ici à un autre débat public, organisé pendant la présidence brésilienne du Conseil de sécurité (voir S/PV.6479), concernant le besoin de définir une stratégie de consolidation de la paix tenant compte des relations d'interdépendance entre sécurité et développement, sous tous leurs aspects. Une fois encore, la République dominicaine appelle de ses vœux une paix durable en Haïti, fondée

sur le développement humain durable. Nous souhaitons un processus de développement qui garantisse l'égalité des chances pour tous les Haïtiens en Haïti, la stabilité politique, l'harmonie avec la nature et la création d'emplois décents pour tous les Haïtiens.

Cela permettra d'assurer l'égalité des chances pour tous les Haïtiens afin que leur soit garanti l'accès aux services de base tels que l'eau, l'éducation, l'énergie, la santé et la sécurité. Cela veut dire également que la diaspora haïtienne aura la possibilité de revenir en Haïti pour y jouir des droits et obligations dont jouissent tous les Dominicains qui retournent dans leur propre pays, et pour apporter leurs connaissances et leurs ressources au processus de développement.

Pour les Haïtiens, l'harmonie avec la nature implique un modèle énergétique non polluant, comme cela a été mentionné ce matin, et un usage dûment rétribué et partagé des ressources non renouvelables et la conservation des forêts au bénéfice des générations futures. Quant à la génération d'emplois décents pour les Haïtiens d'Haïti, elle permettra aussi bien aux entrepreneurs qu'aux travailleurs de vivre dignement pendant et après leur vie active.

Les investissements dominicains réalisés par le Grupo M dans la zone frontalière entre Ouanaminthe et Dajabón ont généré plus de 8 000 emplois pour les Haïtiens en Haïti, un accomplissement rendu possible par le ferme appui du Président Préval pendant les cinq dernières années de son mandat.

Par ailleurs, la dissolution de l'armée il y a 20 ans s'est traduite par l'émergence de réseaux criminels qui ont connu un regain d'activité depuis le séisme. Cela a conduit à l'entrée en Haïti de flux accrus de substances illicites et d'armes illégales, comme l'a indiqué le Président Préval et comme le confirme le Secrétaire général au paragraphe 14 de son report (S/2011/183*).

Haïti souffre d'une hémorragie de capitaux, tant humains que financiers. Nous avons tous conscience qu'un pays ne saurait se développer sans un capital humain et financier suffisant, car l'aide étrangère, même si elle est fournie effectivement et en temps voulu, ne suffira jamais à compenser l'absence de capitaux nationaux.

Comme nous l'avons dit à Montréal il y a 14 mois, la dégradation de l'environnement reste la principale menace qui pèse sur la survie des établissements humains en Haïti. En effet, les pratiques agricoles de culture sur brûlis ont tari le sol et le brûlage des forêts pour produire du charbon n'a épargné que 2 % à peine de la couverture forestière du territoire haïtien. En conséquence, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est apparue, de même qu'un risque important d'inondations et de migration environnementale.

Une nouvelle fois, comme nous l'avons fait à Montréal, nous appelons tous les organismes internationaux et les donateurs bilatéraux qui collaborent avec Haïti à donner une priorité accrue au problème environnemental. L'introduction de nouvelles pratiques agricoles et de nouvelles variétés végétales qui pourront renouveler la fertilité des sols doit faire l'objet d'une attention particulière. Par ailleurs, les Haïtiens ont aujourd'hui plus que jamais un besoin urgent de sources d'énergies de substitution qui leur permettront d'éliminer une fois pour toutes l'utilisation du charbon. Il existe de l'autre côté de la frontière une solution de rechange à l'abattage des arbres : la connexion d'Haïti aux réseaux dominicains de distribution d'électricité et de gaz naturel permettrait de transformer radicalement la structure haïtienne de consommation d'énergie.

Un Haïti viable est tout ce à quoi nous aspirons; un Haïti prospère en développement, respectueux de l'égalité des chances, en harmonie avec l'environnement et qui offre des emplois à tous les Haïtiens. C'est pourquoi notre Commission mixte binationale – qui a repris ses travaux fin juillet de l'année dernière – a hâte de se pencher à nouveau sur le large éventail de questions d'intérêt commun entre la République sœur d'Haïti et la République dominicaine. Tous nos peuples, et pas simplement aujourd'hui, ont fait preuve de solidarité face au désastre. Je tiens à dire au Président Préval et au Président Santos que la République dominicaine est prête à accueillir un Haïti prospère. Travaillons ensemble sur un pied d'égalité à la construction des institutions solides nécessaires à l'avènement de deux nations, deux États, sur l'île d'Hispaniola.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Luís Almagro, Ministre des relations extérieures de l'Uruguay.

M. Almagro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation prend la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui est composé de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la France, du Pérou, des États-Unis et de mon pays, l'Uruguay.

Nous tenons à féliciter le Président de la Colombie, S. E. M. Juan Manuel Santos, d'avoir pris l'initiative importante et bienvenue d'organiser ce débat public sur la situation concernant Haïti, qui coïncide avec la publication du rapport à mi-parcours du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2011/183*).

Notre groupe est extrêmement reconnaissant de la présence parmi nous du Président d'Haïti, M. René Préval. Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction la participation au présent débat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'ancien Président William Clinton, du Secrétaire général de l'ONU et du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH, l'Ambassadeur Edmond Mulet. Je tiens à souligner les efforts infatigables déployés par l'Ambassadeur Mulet pour aider Haïti à rompre le cycle de la pauvreté, aider le Gouvernement haïtien à créer des conditions propices à une transition politique pacifique, ainsi que pour mobiliser l'aide et les investissements internationaux destinés au relèvement socioéconomique du pays après le séisme tragique du 12 janvier 2010.

Je tiens également à saluer la présence du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), M. José Miguel Insulza, et du Président de la Banque interaméricaine de développement, M. Luís Alberto Moreno. Le Groupe tient également à remercier tout le personnel de l'ONU déployé sur le terrain de son dévouement et de ses sacrifices désintéressés.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme une nouvelle fois son appui indéfectible au Gouvernement et au peuple haïtiens, qui œuvrent à la reconstruction de leur pays, à la consolidation de la paix et de la stabilité et à la promotion du relèvement et du développement durable. Monsieur le Président, la présence de nombreux ministres des relations extérieures et de représentants des pays membres du Groupe des Amis d'Haïti à la présente séance, de même que votre participation directe, montre clairement l'attachement constant du Groupe au processus haïtien.

En tant que coordonnateur du Groupe des Amis d'Haïti, je tiens à exprimer notre ferme appui à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général dans leurs efforts visant à améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti. Le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 24 mars 2011, souligne les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, conformément à la résolution 1944 (2010) et aux résolutions précédentes.

Le Groupe des Amis d'Haïti tient à féliciter les autorités haïtiennes, les candidats aux élections présidentielles et législatives et le peuple haïtien lui-même d'avoir organisé pour la première fois dans l'histoire du pays un deuxième tour d'élections présidentielles et législatives, qui a eu lieu le 20 mars 2011. Même si les résultats définitifs n'ont pas encore été publiés, je tiens à souligner que le scrutin s'est déroulé dans un climat généralement tranquille et pacifique, ce qui représente une avancée importante vers la consolidation du processus démocratique. Par ailleurs, le Groupe salue les efforts du Conseil électoral provisoire d'Haïti et remercie les missions sur le terrain de l'OEA et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont apporté une contribution vitale au processus électoral.

Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son dernier rapport, le Gouvernement élu d'Haïti a hérité d'un portefeuille de problèmes redoutables, que compliquent l'arrivée prochaine de la nouvelle saison des ouragans et la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles du pays et d'améliorer la gouvernance et la prestation des services publics.

Le Groupe des Amis d'Haïti encourage les représentants actuels et futurs des branches exécutive et législative du Gouvernement à œuvrer conjointement à la concrétisation des aspirations du peuple haïtien et à la réalisation des réformes qu'attend ce peuple depuis trop longtemps. Nous sommes prêts à appuyer les Haïtiens dans la mise en œuvre d'une stratégie qui transformera les projets en réalité, et ce par le biais d'une collaboration plus étroite avec les autorités haïtiennes et la MINUSTAH.

Haïti reste aux prises avec la pauvreté et une situation humanitaire fragile. Dans ces domaines, en partie du fait du séisme survenu en janvier 2010, nous avons malheureusement constaté une forte détérioration des conditions de vie quotidienne de la majorité de la population haïtienne. À cet égard, le Groupe des Amis d'Haïti reconnaît les efforts déployés par la communauté des donateurs et les engage vivement à honorer sans plus attendre les engagements pris à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, qui s'est tenue à New York

le 31 mars 2010. Nous pensons que les donateurs seront particulièrement désireux de tenir leurs engagements si la communauté internationale augmente et renforce les capacités institutionnelles d'Haïti, leur permettant ainsi d'améliorer la planification et l'exécution des projets dans le cadre d'une stratégie de développement à long terme.

Nous soulignons l'importance que revêt la promotion de l'état de droit en Haïti, élément fondamental d'une société juste et prospère confrontée à des défis importants dans sa reconstruction, en particulier depuis le séisme de 2010, et qui doit en même temps répondre aux besoins des Haïtiens qui vivent dans la pauvreté. Comme l'a signalé le Secrétaire général, cela exigera de la part des nouvelles autorités une véritable volonté de créer un pouvoir judiciaire indépendant et efficace, un parlement de plus en plus responsable face au peuple et un gouvernement agissant dans une plus grande transparence, avec une efficacité et une perspicacité accrues, qui réponde aux besoins du pays et représente véritablement le peuple haïtien.

Par ailleurs, selon le Groupe, la promotion de l'état de droit doit s'accompagner de la création de registres cadastraux et civils complets, mais également de codes d'architecture et de construction et de lois commerciales. L'état de droit doit se manifester dans la capacité de l'État à lever des impôts et à garantir une protection juridique adéquate afin de faciliter le développement économique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur la liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 50.